

Nature Comminges



N° 17. novembre 2018

BULLETIN D'INFORMATION DE  
L'ASSOCIATION NATURE COMMINGES



# Le Grand-Tétras



**Actions 2017 et début 2018**

Prix : 3 €

# Le Grand-Tétras

## Bulletin d'information de l'Association NATURE COMMINGES

*Association agréée pour la protection de la nature et du cadre de vie*

### L'Association Nature Comminges

Nature Comminges est une association Loi 1901 agréée pour la protection de la nature et du cadre de vie en Haute-Garonne par arrêté Préfectoral du 31/07/1996. Elle est ouverte à toutes les personnes qui souhaitent s'investir en faveur de la nature et de notre environnement.

### Préserver signifie d'abord connaître

Depuis vingt ans, l'Association Nature Comminges suit l'évolution des milieux naturels en Comminges. Elle étudie, surveille les conséquences des activités de l'homme sur la nature. La vigilance et les actions de Nature Comminges permettent de dénoncer ou d'infléchir certains projets aux conséquences néfastes pour l'environnement. La prise en compte des contraintes écologiques permet, sans contrarier une évolution équilibrée de notre société, de sauvegarder le cadre de vie ou les milieux naturels que nous léguerons à nos descendants.

### L'Association Nature Comminges œuvre pour :

« LA PROTECTION, LA SAUVEGARDE, L'ENRICHISSEMENT et la CONNAISSANCE de la NATURE dans le Comminges. Elle contribue aussi à L'INFORMATION et à L'EDUCATION en matière de protection de la nature : CONSERVATION de la FAUNE, de la FLORE, des SOLS, des EAUX, des SITES et des PAYSAGES » (Article 2 des Statuts de l'Association). Nature Comminges intervient sous toutes les formes légales possibles. Elle veille en particulier à l'application des lois et des règlements de notre pays ou de la Communauté Européenne, trop souvent ignorés ou mal appliqués.

### Nature Comminges n'agit pas seule

Nature Comminges est membre de la Fédération Régionale des Associations de conservation de l'Environnement de MIDI-PYRENEES (FNE Midi-Pyrénées), affiliée à FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT. Elle a participé à la création de plusieurs associations dans le Comminges et travaille en étroite collaboration avec les associations régionales, de montagnards, pêcheurs, agriculteurs, associations de communes, professionnels de la montagne des Pyrénées.

Un travail constant, indépendant, mené dans un esprit de dialogue, nous a permis d'œuvrer à la mise en place d'une coordination associative pyrénéenne pour défendre la cohabitation entre les activités humaines et la faune sauvage. L'association a également élargi son action à d'autres problématiques comme la prévention des pollutions de l'air, de l'eau, des sols, mais aussi à la gestion des déchets.

*Photographie de couverture*: Coquelicots dans un champ de blé en Comminges. Un signe d'espoir pour toutes celles et tous ceux qui luttent contre les pesticides...

### Adhésion à NATURE COMMINGES - Tarifs 2018 :

- Cotisation..... 20,00 €
- Cotisation enfants ..... 5,00 €
- Cotisation chômeurs, étudiants,  
et membres adultes d'une même famille ... 8,00 €

#### Règlements à adresser à :

**Monsieur Christian LAMOUREUX, Trésorier,  
Maison des Associations, 51, rue du Pradet - 31800**

**SAINT-GAUDENS**

*par chèque bancaire à l'ordre de  
l'Association Nature Comminges.*

L'adhésion débute au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours et comprend l'envoi gratuit par mail ou par courrier (sur demande) du bulletin « LE GRAND-TÉTRAS ».

## SOMMAIRE

<b>Vie de l'association .....</b>	<b><u>pp. 2-3</u></b>
<b>Suivis naturalistes .....</b>	<b><u>pp.4-9</u></b>
<b>Gestion de sites .....</b>	<b><u>pp.10-11</u></b>
<b>Actions de veille écologique .....</b>	<b><u>pp.12-18</u></b>
<b>Lutte contre les pollutions .....</b>	<b><u>pp.18-21</u></b>
<b>Actions de sensibilisation .....</b>	<b><u>pp.21-23</u></b>



### Siège social :

**MAISON DES ASSOCIATIONS  
51, RUE DU PRADET 31800 SAINT-GAUDENS)**

**E-mail : [contact@nature-comminges.asso.fr](mailto:contact@nature-comminges.asso.fr)**

**Site : [www.nature-comminges.asso.fr](http://www.nature-comminges.asso.fr)**

### Rédaction, lecture, photographies, dessins:

Françoise et Joël DUVERNAY, Régine et Serge GOUSSE, Christian LAMOUREUX, Philippe FALBET, Guillaume CASTAING, Florentin HOTTA, Marc ENJALBAL, Françoise LOMBARD, Williams FONDEVILLA, Philippe VERNIER, François PELLISSA, Christophe POPELIN, John WOODLEY.

Dessins : Anne Marie LEFEVRE

### Contre la morosité...

En démissionnant de ses fonctions le 28 Août dernier, Nicolas Hulot n'a pas simplement agi en Ministre de l'Écologie et de la transition énergétique, mais comme un lanceur d'alerte ! Il a dénoncé l'insuffisante action des pouvoirs publics et des gouvernements, **neutralisés par le poids** des lobbies pétrochimiques et industriels, qui gangrènent la vie politique ! Il a pointé du doigt une situation désastreuse où on est prêt à sacrifier au nom d'une certaine économie, l'urgence climatique et l'érosion de la biodiversité, celle que nous constatons localement dans les champs et la plupart des milieux naturels...

Et si, précisément cette situation était le moment d'une réaction collective permettant de secouer nos torpeurs, nos réticences, notre confort quotidien, pour entreprendre un véritable changement de nos comportements ?

Convaincus que l'échelon local est essentiel pour progresser, les membres de Nature Comminges n'ont jamais cessé d'alerter sur ces questions, en menant inlassablement des actions de veille écologique (pour préserver les milieux naturels, lutter contre les pollutions...), relayées au cours des années 2000 par un développement de nos activités de connaissance naturaliste du Comminges et de sensibilisation. Vous pourrez constater que nos actions, nos objectifs et notre engagement en faveur de la protection de la nature et du cadre de vie continuent plus que jamais.

Pour continuer à mener ces actions, Nature Comminges est redevenue employeur. Une trésorerie saine ainsi que des aides venues au bon moment, nous ont permis de prendre à notre charge le poste de Philippe Falbet comme coordonnateur de l'observatoire des forêts, autrefois financé par FNE Midi-Pyrénées ; Nature Comminges initie désormais ces travaux d'inventaires, de veille écologique et de sensibilisation élargis aux Pyrénées centrales, en lien avec le Comité écologique ariégeois, Nature Midi-Pyrénées et FNE-Midi-Pyrénées. Rien n'aurait pas été possible sans le don de la « Fondation Toi l'arbre » de Catherine Marquot et les aides du Conseil Régional Occitanie, auxquels nous renouvelons nos plus vis remerciements...

Dans le même temps, la nécessité de conforter le réseau de bénévoles, a poussé les adhérents à réfléchir à une nouvelle embauche qui s'est concrétisée, au début de l'année 2018, avec la signature d'un contrat à temps partiel (8h/semaine). Forte de ses compétences dans l'animation associative, Sabine Delcourt a pris en main plusieurs dossiers, en soutien aux bénévoles impliqués au sein du groupe botanique ; elle se charge, entre autres

tâches, de l'animation des réunions mensuelles. Nous souhaitons la bienvenue à Sabine dont l'énergie nous revigore... Seul un travail plus étroit entre salariés et bénévoles pourra améliorer ce travail dont nous n'entrevoions pas la fin. Le projet d'élargir le bureau en 2019 en envisageant plusieurs co-présidents, a germé durant ce printemps et devrait permettre de continuer ce travail de longue haleine.

Guillaume Castaing

## Vie de l'association

### Bilan de l'Assemblée Générale du 21 Avril 2018 (Relais du « Bois Perché » à Aspet).



Photographie, Serge Gousse

#### Hommages

Après toutes ces années de militantisme, l'Assemblée Générale 2018 a été l'occasion de rendre un hommage à Christiane Pujol pour son parcours et son engagement en faveur de l'écologie, avec, bien sûr une pensée pour Robert, son mari, et leur famille. Nous avons toujours apprécié la disponibilité et son soutien, pour faire face aux problèmes liés au transport routier comme en faveur de la protection des rivières. Adhérente de l'association, elle était une personne active dans le canton de Saint-Béat où elle avait présidé l'association « Les Amis du Pic du Gar » ; elle avait mis son expérience du terrain au service du collectif « Initiatives Pyrénées », qui avait initié, en 1997, des manifestations d'ampleur en faveur de la protection du massif pyrénéen.

Depuis cette Assemblée, Anne-Marie Lefèvre nous a quitté. Aveugle qui y voyait clair, elle continuera à vivre à travers tous les dessins qu'elle avait réalisés pour agrémenter ce journal et plusieurs expositions de Nature Comminges. Nous pensons à sa bonté et son attachement aux beautés du Comminges qui ont inspiré ses talents...



### **COMPTE RENDU**

27 adhérents étaient présents lors de cette journée, auxquels il faut ajouter 28 procurations, qui nous ont permis d'atteindre le quorum (55 votes pour 108 adhérents). La réunion qui s'est terminée vers 19h30, s'est prolongée par un repas pris en commun.

### **BILAN MORAL ET FINANCIER**

Les frais généraux se sont élevés en 2017 à 15 374 €, le montant des recettes est de 57760 € soit un solde positif de 37.6527 € au 31/12/2017. Il est suggéré de produire le document avant l'Assemblée Générale afin de pouvoir l'étudier plus longuement et de faire une présentation plus classique avec 2 colonnes recettes/dépenses.

### **CONTRATS SALARIÉS**

Le 1<sup>er</sup> septembre 2017, l'association a renforcé son équipe de bénévoles en reprenant à sa charge le poste de salarié de Philippe Falbet (porté entre 2014 et début 2017 par FNE Midi-Pyrénées) pour l'animation de l'Observatoire des forêts commingeoises. L'ANC porte le poste dont le coût est estimé à 33 576 € sur 2 ans. Il est financé par des subventions du conseil régional à hauteur de 9 771 € et du PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) pour 15 235 € avec éventuellement d'autres ressources, dont un don de 10 778€ à l'association affecté à son financement par la « Fondation Toi l'Arbre ». La participation de Nature Com-

-minges est évaluée à 2 000 €/an. Ce poste en CDI durera le temps des subventions. Le projet a abouti au printemps 2017 et comprend plusieurs missions : des actions de veille écologique, de partenariats et de sensibilisation. Philippe organise son temps avec une semaine de 2 jours de télétravail depuis son domicile et une semaine de 4 jours à St Gaudens.

### **Bienvenue à Sabine !**

Lors de l'Assemblée générale 2017, il avait été envisagé d'étudier la possibilité d'une embauche pour l'animation de la vie associative et le secrétariat pour améliorer le dynamisme de l'association. Nous avons eu l'occasion de rencontrer Sabine Delcourt, qui a exercé des fonctions d'enseignante en BTS,, d'animatrice de la vie associative dans plusieurs associations toulousaines. Après discussion, un contrat de travail à durée déterminée à temps partiel a été signé le 23/02/2018, avec Sabine Delcourt engagée durant 8 heures hebdomadaires, aux conditions générales de la Convention Collective Nationale de l'Animation, en qualité de chargée de mission pour assurer le suivi des dossiers administratifs (dossiers de subvention, coordination de la vie associative, travail de veille foncière en prolongement du programme « Urbaflore », pour préserver des milieux de prairies naturelles).

Nous souhaitons bienvenue à Sabine dont nous apprécions les compétences et les qualités humaines.

## **ACTIVITÉ BÉNÉVOLE**

### **Les adhérents en 2017**

On comptait 108 adhérents à jour de leur cotisation au 31 décembre 2017. Ce nombre ne prend pas en compte certaines personnes désirant seulement figurer comme donateurs et les sympathisants. Le réseau des adhérents et/ou sympathisants s'élevait à 158 personnes. Une quinzaine d'entre eux sont directement investis dans le fonctionnement de l'association et participent régulièrement aux réunions mensuelles ; ils assurent régulièrement des tâches d'animations, de représentation à des commissions.

### **Réunions du bureau en 2017**

Le bureau de l'association s'est réuni à 3 reprises ; la période s'est caractérisée par un développement des échanges par messagerie électronique dans le but de gagner en efficacité.

-Le 30 Août 2016 (dépôt de plainte contre un circuit automobile à Saint-Frajou) ;

-Le 06 janvier 2017 (pour envisager le contrat de Philippe Falbet) ;

-Le 30 Novembre 2017 (discussion concernant un recours contre un aménagement du domaine skiable de Peyragudes, diverses plaintes pour des pollutions.

-Le 21 décembre 2017, pour envisager le contrat de travail de Sabine Delcourt.

### **Organisation 2018**

Les mêmes personnes sont reconduites comme référents : Botanique (Philippe Vernier), forêts (Philippe Falbet), Ours (groupe sans référent), Faune sauvage (Joël Duvernay, JB.Mourembles), Pesticides (Françoise Lombard), Déchets, industrie (François Pellissa, Gilbert Vergé-Borderolle), Eau (Florentin Hotta, Christian Lamouroux), Site internet (Williams Fondevilla).

### **BUREAU 2018**

Sont élus en l'absence d'autres candidats : Secrétaire : Sandrine Lengellé ; Trésorier : Christian Lamouroux; Vice psdt : Joël Duvernay ; Président : Guillaume Castaing.

François Pellissa n'a pas souhaité se représenter. Un grand Merci à lui pour sa participation active.



## Collaborations

### Au niveau local :

Collectif zéro-pesticides (A.T.A.C Comminges, Carline, Terre et humanisme, CIVAM 31) alertant les communes sur les épandages de désherbants, les problématiques des déchets et les impacts de l'agriculture intensive ;

Les Amis de la Nature du canton de Luchon (Sorties et veille), Association des 7 Collines ;

Comité de Défense des Sites de Montmaurin, contre un projet de carrière à ciel ouvert ;

### Au niveau régional :

Membre de F.N.E Midi-Pyrénées depuis 1991, du *Conseil International Associatif Pour la Protection des Pyrénées depuis 2000* ; collaboration avec Nature Midi-Pyrénées .

Nature Comminges s'efforce d'apporter une contribution à l'information du réseau régional en matière de protection de la nature et d'environnement. Dans le cadre de ses missions de veille écologique, l'association est amenée à collaborer avec les représentants à diverses instances, notamment avec Thierry de Noblens ML.Cambus, le service juridique de FNE Midi-Pyrénées (Hervé Hourcade), ainsi qu'avec Aurore Carlot et Sabine Martin concernant la préservation des milieux aquatiques. Elle participe aussi à des formations.

Collaboration avec le Conservatoire Régional des Espaces naturels et le Conservatoire Botanique des Pyrénées.

### Au niveau national :

Représentation de France Nature Environnement : *Réseau juridique, Réseau Forêt, Réseau nature, Réseau déchets*. L'association est membre du Groupe tétras France depuis 2007.

Collaboration avec la Ligue pour la protection des oiseaux pour le suivi de rapaces -programme « Pyrénées vivantes »-.

# Activités naturalistes

## Bilan des suivis naturalistes et des démarches réalisés au cours de l'année 2017 et début 2018.

Le groupe botanique poursuit ses travaux impliquant un réseau de bénévoles au sein des programmes régionaux « Urba-flore » et « messicoles » (voir les numéros précédents). Ce groupe qui se réunit une fois par mois, se consacre à des réunions de détermination et des sorties.

*Monique Pimpernelle, Sandrine Lengellé, Henri Fete, Françoise et Joël Duvernay, Delphine Fallour, Maurice Clément-Faivre, Hélène Icart-Séguy, Philippe Vernier, Josette Valbuzzi, Marc Enjal-*

### ■ BAZ'NAT

Plusieurs adhérents fournissent à titre privé, des données à ce site internet de collecte de données d'observations botaniques, herpétologiques, ornithologiques..., mis en place par Nature Midi-Pyrénées. En 2017, l'association a agi en qualité de collaboratrice du site, afin d'entrer des données et de les consulter.



Epipactis des marais  
(*Epipactis palustris*)  
Photographie de  
G.Castaing

### ■ URBA FLORE

Les objectifs du groupe :

-organiser des sorties régulières. La partie administrative doit être transférée à Sabine ; le réseau Baz'nat est utilisé pour saisir les données ;

-aller vérifier la présence/absence des taxons identifiés dans les programmes Urba-flore et « Messicoles » (voir nos bulletins précédents), en choisissant certaines espèces (Orchis incarnat, Fritillaire pintade, Epipactis des marais...), par rapport à la liste complète.

Toutes ces espèces ont besoin de milieux sans pratiques intensives, ce qui justifie des actions de veille foncière. L'association intervient par ailleurs sur l'évolution des stations de *Rodiola rosea*, Orpin rose, *Gentiane jaune*, soumises à de fortes pressions de cueillette.

Ce printemps a été encore très riche, avec 8 à 10 sorties régulières dans le Comminges, soit une sortie par semaine, le soir ou en fin de semaine. Le programme Urba-flore (voir nos bulletins précédents) a permis de poursuivre la veille de taxons rares en liaison avec le Conservatoire Botanique Pyrénéen, et le programme Messicoles a donné lieu à des inventaires sur des parcelles agricoles. Le groupe a préparé une sortie « grand-public » qui s'est tenue le 23 juin 2018 sur le sentier de l'Impératrice à Luchon. Pour le moment, faute de temps il n'a pas été possible de faire des inventaires dans des milieux à forte naturalité, mais l'idée est retenue pour faire le lien avec le programme de connaissance et de protection des vieilles forêts, ou des zones humides, de manière à créer de la transversalité.

*Éléments fournis par Philippe Vernier*

## SUIVIS ORNITHO

### Milan royal

Comme chaque année, le groupe de Nature Comminges a participé au comptage européen du Milan Royal (suivi de plusieurs carrés dans le piémont commingeois pour le programme Milan / LPO /, en lien avec Nature Midi-Pyrénées). La carte de localisation des abondances de Milans royaux par dortoirs en 2017-2018 fait apparaître une aire continue sur l'ensemble des Pyrénées, des effectifs qui diminuent vers les P.O. Sur 167 dortoirs ou complexes dortoirs connus en 2018, 148 ont été contrôlés au moins une fois et 138 comptés lors du comptage enregistrant entre 7376 7738 individus. Il faut toutefois prendre en compte l'allongement de la période du comptage sur certains territoires et secteurs. Aussi, bien que 84% des sites aient été comptés entre le 4 et le 9 janvier, l'ensemble se réfère à une période s'étendant du 30 décembre 2017 au 18 janvier 2018.

#### Résultats.

Le nombre de dortoirs est en augmentation. En Comminges, au total, 38 observateurs (NC, NMP, LPO) ont suivi 20 des 22 dortoirs connus, pour une population estimée de 1078 oiseaux.

### Suivi Gypaète barbu

Le groupe participe aux opérations de suivi des couples de gypaètes barbu et de l'Aigle Royal sur les secteurs potentiels en Haute-Garonne, pour le compte du réseau « Casseur d'os » en partenariat avec la Ligue Pour la Protection des Oiseaux, dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur du gypaète barbu (2010-2020).

Le suivi 2017 et le suivi intermédiaire 2018 dans les Pyrénées françaises se sont heurtés aux difficultés de la météorologie. Dans les Pyrénées-Atlantiques, les précipitations (> 1000 mm en 4 mois au Pays Basque) et la neige tombant sans interruption depuis le mois de novembre, n'ont pas facilité le suivi. Il en est de même dans le Couserans où l'enneigement important a rendu les accès dangereux et n'a pas permis aux observateurs de contrôler toutes les pontes.

#### Résultats de comptage (2017)

en Europe, entre 212 et 217 couples sont repérés ; dans les Alpes, on dénombre 40 couples territoriaux, pour une population totale d'environ 200 individus ; dans les Pyrénées, 43 couples sont repérés dans la partie française et 130 couples sur le versant espagnol. En Haute-Garonne, sur trois couples présents, seul le couple le plus récent a élevé un poussin au cours du printemps, avant l'échec de la ponte en raison d'un survol d'hélicoptère (voir encadré). Dans les Pyrénées-orientales, les reproductions suivent leur cours en Cerdagne, alors que plus à l'Est, elles ont toutes échoué. Dans l'Aude, le couple reproducteur a pondu deux fois mais a échoué. Au début de l'année 2018, deux gypaètes adultes ont été soignés au centre de sauvegarde Hegaldia : l'un d'eux est une femelle baguée, erratique, âgée de 22 ans, qui avait tenté de nicher sans succès dans les Pyrénées-Atlantiques en 2010 (aire usurpée

par des Vautours fauves) et en 2011 (mort du poussin consécutive à des survols d'hélicoptères) et avait abandonné son territoire. Le second gypaète est l'un des deux mâles reproducteurs d'un trio qui nichait en Béarn ; l'échec de reproduction coïncide avec l'accident de cet oiseau (percussion avec une ligne HT par vent violent).

Les actions menées visent à obtenir une population viable à l'échelle nationale pour contribuer aux objectifs européens de conservation de l'espèce en préservant, améliorant et restaurant les habitats, tout en réduisant les facteurs de mortalité d'origine humaine et étendre l'aire de répartition, faciliter les échanges d'individus entre les noyaux de population, améliorer le suivi et relâcher des oiseaux blessés, favoriser l'acceptation sociale.

*Gérard Barraillé, Eric Dufaure, Williams Fondevilla, Malik Mendib, Francoise et Joël Duvernay, Jean-Bertrand Mourembles, Florentin Hotta, Dolorès Porté-Le-Guiader, Francis Rachou-Langlatte, MP et J Woodley.*



Milan royal,  
Photographie  
de Joël Duvernay

## DERNIÈRES INFOS EN BREF

#### Aigle Botté :

Une journée de prospection a été organisée le dimanche 15 Avril 2018 avec Florence Couton de Nature Midi Pyrénées, pour mieux connaître cette espèce, sur deux secteurs où il est présent. 8 personnes de Nature Comminges étaient présentes.

#### Conventions :

Cet été, Nature Comminges a été co-signataire d'une convention de gestion locale relative à la protection du Gypaète barbu et du Vautour percnoptère sur le groupement d'usines EDF de Bagnères de Luchon. Ce document fixe l'engagement d'EDF à préserver les aires de rapaces lors de l'entretien des aménagements hydroélectriques en évitant leur survol en hélicoptère, en suivant le calendrier de sensibilité des espèces.

Un dossier de plainte est en cours de constitution suite aux observations de Florentin et de Williams, qui ont attesté le dérangement de l'aire du Gypaète barbu par des hélicoptères, lors de l'étape du tour de France du 24 juillet, malgré les engagements pris par les organisateurs.

### Suivis de la population de Cigognes blanches.

Dans le cadre du programme de conservation des sites de nidification de la cigogne blanche en liaison avec Nature Midi-Pyrénées, l'ONCFS, RTE et des communes de la plaine de Rivière, Nature Comminges participe au suivi des sites de nidification de la Cigogne blanche cette espèce, synthèse).

En 2017 nous avons suivi 11 sites. Les nids sont situés le long de la vallée de la Garonne, répartis sur trois secteurs : à l'ouest (Pointis-Inard) et au Sud de Saint-Gaudens (entre Clarac et Miramont de Comminges), et au Sud de Labarthe-Inard.

On notera que 9 nids sont situés sur des pylônes, 1 sur une plateforme, et 1 sur un pilier d'un pont (Boussens). On a observé que 32 jeunes sont nés en 2017. Récemment on a trouvé 2 nouveaux nids sur des arbres, ce qui a permis de repérer 13 sites pour 2018.

Florentin Hotta, Gérard Baraillé, MP et J Woodley

### Suivi des impacts du programme de réhabilitation des lignes électriques (RTE).

Ce travail de prospection a servi de base à un travail de veille écologique, en prévision du programme de Réseau Transport d'Electricité de réhabilitation des lignes aériennes 63 000 volts de Gourdan-Valentine, Lestelle-Valentine, Lestelle-Mancioux. Ce programme (actuellement en cours de réalisation) prévoit le remplacement/renouvellement de pylônes, ce qui aura pour conséquence de faire disparaître 7 nids. Pour prévenir et compenser ces impacts, durant l'été 2017, un travail de prospection a été effectué par NMP pour localiser des sites de construction des plateformes. 20 plateformes sur mâts en bois et 5 sur pylônes (2 ou 3 par nids), doivent être implantées à moins de 200 m des nids existants.



La plateforme implantée à Miramont de Comminges, il y a une dizaine d'années penchait depuis quelques temps. Conséquence des pluies diluviennes et des sols détrempés de ce printemps, le problème s'est accentué vraiment ; le poids de l'énorme nid conjugué à un vent très puissant, cela n'a pas tenu et le nid s'est effondré le 5 juin 2018, tuant les cinq cigogneaux. Nous avions, il y a déjà un moment demandé à RTE de redresser le poteau, un accord de principe avait été donné, mais les sous traitants en charge de l'opération, n'ont pas eu le temps de réaliser l'opération, ou en tous cas on en a eu a priori des difficultés. Mais c'est à l'époque EDF qui avait implanté ces plateformes. Pour éviter qu'un tel drame ne se reproduise, une nouvelle plateforme avec des assises plus solides va être posée sur le site.

## Suivis de la population de Grand-tétras

On estime qu'il existe actuellement plus de 750 places de chant de grand-tétras dans les Pyrénées françaises. Pour le Comminges, on trouve trois zones : le luchonnais (et Barousse), les massifs du piémont (Paloumère et Gar-Cagire), et le Haut bassin de la Garonne.

Selon le protocole Challenge, on distingue trois catégories de places de chant :

- actives (présence avérée d'oiseaux systématiquement prospectés)
- intermédiaires (présentant des habitats favorables et des indices)
- inconnues (zones prospectées, donnant lieu à une cartographie des habitats ; si des indices sont trouvés, une prospection est faite). On évalue que 30% des coqs chanteurs paradent sur des places qu'on ne connaissait pas auparavant.

A partir de ces données, un modélisateur calcule la probabilité qu'il y ait baisse, augmentation ou stabilité sur tel ou tel massif. Entre 2017 et 2018, trois membres de Nature Comminges ont participé aux opérations de comptage sur trois places :

- sur une place de chant en Barousse, nous n'avons observé avec JM Pouyfourcat que 2 coqs cette année (photos jointes de l'un d'eux du 21/5) au lieu de 4 et un non chanteur l'an dernier.
- Sur une place du luchonnais, 1 coq non chanteur l'an passé (pas de prospection en 2018) ;
- Sur la principale place du luchonnais, avec l'ONF (Guy Fontan responsable du secteur et 2 autres) et ONCFS (Ménoni) et JM Pouyfourcat nous avons compté 8 coqs (même effectif que le comptage de la semaine précédente) et 3 poules soit un effectif stable.

L'évolution globale de la population pyrénéenne montre une stabilité des effectifs entre 2010 et 2017 pour une population de 2800 coqs avec cependant une tendance au déclin aux 2 extrêmes de la chaîne avec une légère amélioration en zone centrale.

*Gérard Barraillé, Florentin Hotta, Joël et Françoise Duvernay, Malik Bendib, Williams Fondevilla, Jean-Bertrand Mourembles, Christian Lamouroux...*

## Compte Rendu de la réunion du programme « Habios » sur es habitats du grand-tétras 05/04/ 2018 (Cier de Luchon).

Étaient présents des agents ONF, ONCFS, le maire du village, Fédération des Chasseurs (un jeune qui va conduire l'opération sur les perdrix grises d'Artigue)...

Il n'y a pas eu de tour de table, je n'ai pas les noms. Une douzaine de personnes en tout, les 2 jeunes stagiaires de Emmanuel Ménoni comprises de la faculté de Besançon. Personne de la mairie de Luchon.

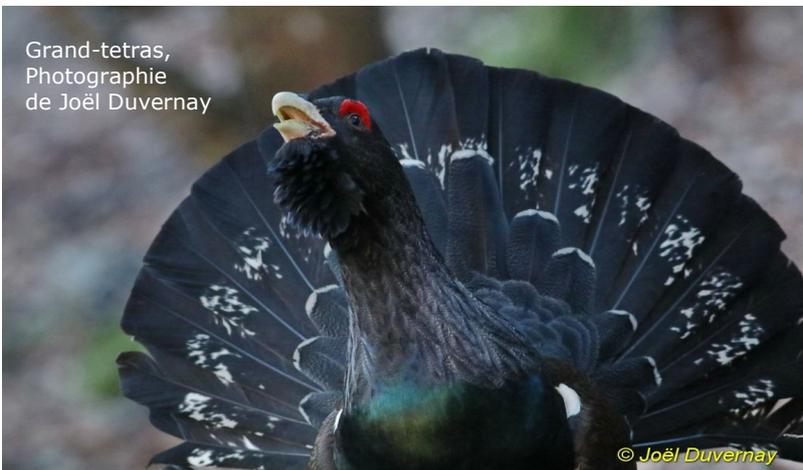
E. Menoni fait un rappel des actions du projet INTERREG-POCTEFA « Habios » 2016-2019, qui allie dans un partenariat les Fédérations départementales des chasseurs des Pyrénées, l'ONF et l'ONCFS, côté français, ainsi que

cervidés)

-réduction de l'impact de la prédation : E. Menoni cite l'exemple de 2 parcelles de 1000 ha où une forte action de réduction des prédateurs potentiels du Grand-Tétras (renard, blaireau, sanglier, martre) a été conduite sur l'une avec une incidence favorable sur les effectifs de GT par rapport à la parcelle témoin.

L'opération consiste à évaluer l'efficacité de programmes d'actions de conservation mis en œuvre à l'aide de technologies innovantes comme l'utilisation de balises GPS, de pièges photographiques, de la bioacoustique pour mesurer la biodiversité et de la génétique.

Dans le cadre du programme « Habios », 9 sites en France et 13 en Espagne sont concernés.



des partenaires catalans, aragonais, navarrais et basques, côté espagnol, avec un financement européen. L'objectif général du projet est la conservation d'espèces d'oiseaux reconnues pour leur caractère d'indicateurs de la qualité des milieux montagnards (galliformes de montagne, chouette de Tengmalm et pics). Depuis 20 ans, des projets ont été conduits pour améliorer la conservation du Grand-Tétras :

- amélioration des habitats : gyrobroyage en mosaïque, réalisation de trouées en limite supérieure de hêtraie pour favoriser la régénération de la végétation au sol
- mise en œuvre de chantiers (ex Gallipyr)
- réduction de la mortalité par visualisation de câbles et de clôtures,
- création de zones de quiétude dans des stations de ski,
- réduction de l'impact des herbivores (exclus, plans de chasse

Le Domaine skiable de Superbagnères a mis en œuvre un certain nombre de mesures compensatoires en faveur du Grand-Tétras lors de la réalisation d'aménagements sur la station, et ce depuis 2006 (réouverture de la piste Record). Ces mesures ont été couronnées d'une réussite certaine puisque l'espèce qui avait presque déserté le domaine skiable y est à nouveau présente et s'y reproduit. Dans la période 2000- 2008 2 à 4 coqs étaient présents, 10 à 14 en 2015.

Cependant, si l'on peut mesurer cette reconquête, l'on ne sait pas comment elle se produit, ni quelles sont les réactions fines des oiseaux aux actions de gestion et de l'activité de la station de ski, naturellement plus importante que dans un site non aménagé. Il est prévu d'équiper 3 oiseaux de balises GPS, qui permettent un suivi très fin des déplacements des individus équipés, de préfé-

-rence des coqs qui sont 2 fois plus sensibles au dérangement que les poules (distance de fuite plus grande). Les captures se font par nasse où l'oiseau se dirige en piétant le long d'une barrière grillagée. Le relevé est effectué quotidiennement. On ne peut exclure un risque de mortalité par stress (évalué à 5 % des captures), voire par prédation de l'oiseau immobilisé. E. Menoni cite le cas d'une poule dévorée par un autour dans la nasse. En Espagne les captures se font par filet de pêche disposé en poche où l'oiseau s'emmêle, ce qui nécessite la présence continue d'un observateur en affût.

La balise (un exemplaire est montré) est fixée avec un harnais en téflon qui ne provoque pas d'usure du plumage, avec un espace suffisant qui permet de l'adapter aux variations de poids de l'oiseau au cours de l'année. La durée de vie de la balise dépend de la fréquence des positionnements qui est programmable. Les données sont récupérées soit par GSM si la zone est couverte par le réseau, soit par VHF à l'aide d'une antenne.

Ce projet s'inscrit dans la même action du projet Habios que celui du suivi également par la pose de balises GPS de Perdrix grises dans les estives d'Artigue de Luchon par la FDC de la Haute-Garonne au cours du mois de mai 2018 (attraction des couples par repasse au chant). Ce projet nécessite l'accord du maire de la commune concernée et du détenteur du droit de chasse (AICA), celui de la DDT n'est pas sollicité.

Au sein de Nature Comminges, un débat a eu lieu entre les adhérents sur les suivis des espèces : pour certains membres le suivi et les techniques qui s'appuient sur les nouveaux outils numériques et les logarithmes illustrent une tendance à vouloir maîtriser la vie sauvage ayant comme impact une augmentation du plan de chasse de l'espèce. D'autres adhérents soulignent au contraire que le balisage et le suivi permettent de mieux gérer les espèces. Nature Comminges s'engagera encore auprès des différents acteurs (inventaire et données) malgré sa position réservée sur les techniques utilisées...

Joël Duvernay

## ■ SUIVI DU RÉSEAU OURS BRUN

Le suivi dans les Pyrénées centrales a mobilisé une dizaine de bénévoles de Nature Comminges. Chaque année, environ 15 sorties sont effectuées sur 7 parcours attribués par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (Haute-Garonne et Ariège), pour réaliser des recherches d'indices. De nombreux circuits se sont soldés par un bilan positif (poils, crottes, empreintes, griffades) ce qui récompense les participants des efforts accomplis. Une réunion annuelle organisée par l'Equipe Ours permet de nous fournir un bilan très détaillé du suivi. L'Effectif Minimal Détecté (EMD) en 2017 est de 2 individus mâles pour les Pyrénées occidentales et de 41 pour les Pyrénées centro-



Membres du Groupe Ours de Nature Comminges, sur le terrain.

Estive en zone à Ours



-orientales. (20 femelles 16 mâles et 5 indéterminés).

### Suivi de la prédation

En parallèle, un suivi de la prédation est également réalisé, en complément de la participation de l'association à la Commission Indemnisation Dégâts-Ours (CIDO).

Plusieurs dossiers ont été jugés irrecevables, notamment sur le Groupement Pastoral des Crabioules (St-Aventin) : 1 ovin présumé prédaté le 01 ou le 02 juin 2017, constaté le 07/06/2017. Sur l'estive, le troupeau est dispersé en plusieurs lots distincts, n'avait pas fait l'objet d'un comptage, il n'y avait aucune présence humaine au moment du dommage présumé, pas de chien de protection. Si des empreintes d'ours ont été trouvées le 07 juin dans le secteur, aucune empreinte n'a été trouvée à proximité de l'attaque présumée. Le dossier a été

rejeté car l'examen de la peau de la brebis n'a pas montré de trace de prédation, l'examen du squelette ne montrait rien de particulier (le sternum était intact), pas de trace de lutte ou de flaque de sang, aucune trace de morsure sur la dépouille.

Comme les années précédentes seule l'estive du Barrestet pose des problèmes pour mettre en place les mesures de protections adéquates. Lorsqu'il a été question d'indemniser 2 ovins (dont 1 sans numéro d'identification), il a été donné lecture d'une lettre des bergers du Barrestet qui dénonçait une sur-évaluation des dommages imputés à l'ours de la part des éleveurs et un manque de volonté pour mettre en place les moyens de protection de base (parc de regroupement, chien de protection). Un document de la Direction Départementale des Territoires annexé au CIDO 2017 illustre parfaitement cette situa-

-tion : « grâce à un gardien très expérimenté, il n'y avait plus de problèmes ; en 2015, il a été remplacé par un nouveau berger qui ne pratique plus de regroupement en parc de nuit et les dégâts ont fortement augmenté ». Les agents ont constaté le mauvais état sanitaire du troupeau, en particulier plusieurs lots de brebis éparpillés sur le secteur avec dans chaque lot plusieurs brebis boiteuses, mais aucun indice d'ours. Un autre dossier concernant 2 veaux d'un jour (sans date de constat), pour un dommage présumé durant la nuit du 16 au 17 décembre 2016, alors qu'il n'y avait pas de présence humaine au moment du dommage, ni de chien de protection, a été rejeté. Un autre signalement de dommage présumé par le GP du Mont-Né (Bourg d'Oueil), entre le 10 et le 15 juillet 2017, expertisé le 26 septembre 2017 (soit plus de 2 mois après les faits présumés) concernait 2 ovins, a été jugé irrecevable. On notait l'absence de berger permanent sur l'estive (pas de présence humaine au moment du prétendu dommage, ni de chien de protection). Une localisation de l'ours Goïat dans le secteur (à plus de 2 km quand même) semble avoir été l'opportunité pour procéder à cette demande d'indemnisation (rappel du délai de plus de 2 mois entre le constat et le dommage supposé). L'expertise n'a relevé aucun indice d'ours, aucune trace de morsure et/ou d'hématome, aucune marque ou blessure avec hématome sous-cutané. Un autre dossier a été rejeté sur l'estive de Salontère (Fos), concernant un présumé dommage sur un bovin expertisée le 02 octobre 2017, en l'absence de preuves.

Seul Deux dossiers ont été indemnisés, l'un concerne l'estive du Barestet, l'autre l'estive de Melles. Le premier au bénéfice du doute. concerne une autre attaque présumée sur cette estive le 29 août 2017 : 1 ovin prédaté par temps de brouillard en l'absence de protections. Une empreinte d'ours avait été relevée à 400.m (bien que des traces d'ours dans un secteur proche ne suffisent pas pour valider une prédation supposée. Le dossier du Groupement Pastoral du Crabère semble valoir un avis positif pour des indemnisations (concernant 3 brebis sur les 4 mortes).

Éléments fournis par Christophe Popelin.

## DERNIÈRES INFOS

### Mortalité d'un ourson (juillet 2018)

La présence d'un ourson isolé et orphelin a été détectée le 05 juillet en Haute-Garonne, peu avant 14h, le long de la nationale 125, après le croisement de la route de Melles en direction de l'Espagne. La DREAL nous a tenue informée de l'évolution de cet animal.

Aussitôt, le protocole « ours en difficulté » a été déclenché par les services de la DREAL. Par ailleurs, le groupe d'expertise technique et d'intervention, sous le pilotage de la direction de l'ONCFS, s'est constitué (Équipe Ours, SD 31, vétérinaire du CTA 65 agissant également sur le département de la Haute-Garonne. Enfin, la cellule de gestion composée de la Préfecture 31, la DREAL, la DDT et l'ONCFS a été activée, en étant le moins interventionniste possible. S'agissant un ourson de l'année, et, compte tenu de l'absence d'indices frais de présence du groupe familial, il est apparu peu probable que l'individu puisse retrouver la trace de sa mère depuis son site de découverte. Ainsi, et afin de le soustraire au risque de collision routière, il a été proposé que l'ourson soit capturé et transporté vers un site plus propice en zone forestière.

Puis, peu avant sa capture, l'ourson a présenté un comportement anormal (tournant en rond de façon compulsive et répétitive, perte d'équilibre), conduisant à la suspension de l'opération. Un enclos improvisé a alors été mis en place pour mettre l'ourson au calme hors de la cage et observer son comportement sans le perturber. Les vétérinaires ont attribué ce comportement anormal à un taux de parasitisme élevé (nombreux nématodes) et à un dysfonctionnement hépatique.

Le 11 juillet, l'ourson était hyper actif et n'a pas manifesté de comportement anormal comme les jours précédents. Il s'est bien alimenté pendant cette période et a pu être vermifugé. L'équipe sur place, craignant la fuite de l'ourson de l'enclos du fait de son hyperactivité, a décidé de le placer à nouveau dans la cage. Puis, au vu de la situation et d'un objectif de retour à la vie sauvage de l'animal, l'ourson a été relâché le 11 juillet au soir, dans un secteur d'altitude (en limite forestière) ou des landes et des fruticées offraient suffisamment de fruits charnus consommables. Le 24 juillet, un courriel de la DREAL nous a annoncé que l'ourson en difficulté n'avait pas survécu. Bien que la mort de l'animal ait été une potentialité connue dès son relâcher, nous ne pouvons que regretter l'issue malgré tout l'investissement collectif déployé.

### CAP OURS

Nature Comminges a participé à la réflexion et aux débats concernant le nouveau Plan de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées, en particulier en lien avec les associations qui siègent au groupe de travail de la « Stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité (SPVB) ». Lors de la réunion du 18 janvier, une version revue et corrigée du Volet Ours de la Stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité présentant les actions de la DREAL pour anticiper les nouvelles zones de colonisations grands prédateurs (ours et loup) a été jugée inacceptable par les associations de protection de la nature (et non validée par CNPN dans la foulée).

### Soutien au renforcement en Béarn

Dans ce cadre, Nature Comminges a appuyé le projet le renforcement lors de la consultation publique (juillet 2018). Deux ourses ont bien été lâchées les 4 et 5 octobre 2018, l'une de, 7 ans (140 kg), en vallée d'Aspe, l'autre de 8 ans (150 kg) en vallée d'Ossau, 8 ans, 150 kg ! Suite au renforcement, des opposants ont commencé à vouloir les effaroucher avec des coups de feu et des pétards d'abord à Etsaut le 4 octobre puis le 6 octobre à Laruns. Face à la passivité de la procureur de Pau et aux déclarations dans la presse où, concernant les barrages, elle n'envisage pas de poursuites pénales, nous estimons avec notre avocat, Me Blanco du barreau de Pau qu'une plainte contre X aurait sans doute un effet incitatif pour que la procureur engage des poursuites. La plainte pourrait porter, selon notre avocat, sur deux infractions : dérangement intentionnel d'espèce protégée, attroupement armé. Nature Comminges s'est associée à la plainte déposée par le FIEP et les associations de CAP-OURS.

## ■ ÉTUDES

### Atlas de la biodiversité sur la Z.N.I.E.F.F de Montmaurin, Blajan, Lespugue

Au cours de l'année 2017, un projet d'Atlas communal de la biodiversité, présenté par la commune de Montmaurin (pour la ZNIEFF des vallées de la Save et de la Saygouade), a été élaboré par la communauté de communes du Comminges, avec l'appui du milieu associatif (CEN, Nature Comminges), les services de la DRAC (conservateur du musée de Montmaurin, archéologues) et certaines personnalités scientifiques (Marcel Delpoux). Cette démarche d'Atlas de la biodiversité communale, lancée par l'État, constitue un diagnostic à la fois stratégique et exhaustif pour permettre aux habitants d'avoir une bonne vision de leur territoire.

Nature Comminges a apporté son aide à la réalisation de ce dossier en réalisant une synthèse de données réalisées lors de diverses prospections entre 2006 et 2017, et en apportant les remarques nécessaires à la constitution du dossier. Sylvia Bélaïr, Mairesse de Montmaurin et opposante historique au projet de carrière dans les gorges de la Saygouade, a coordonné l'ensemble du dossier qui devait identifier 3 taxons végétaux, 3 taxons animaux.

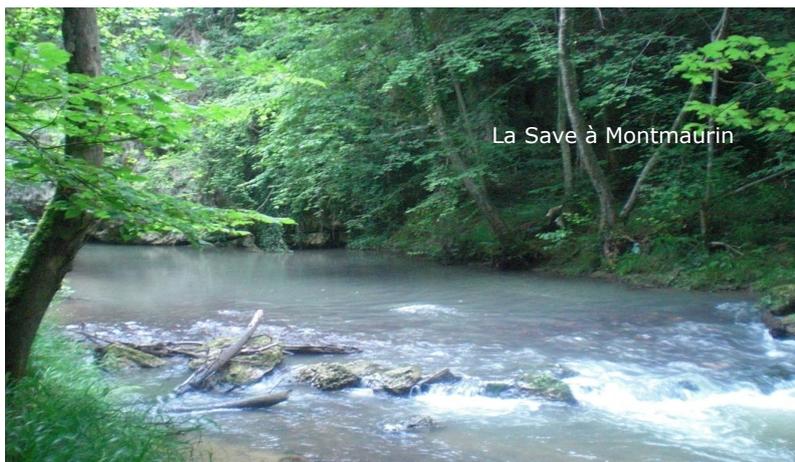
Au mois de décembre, l'Agence a informé la mairie qu'à l'issue de l'appel d'offres 2018, ce dossier de candidature avait été retenu et un budget de 35.000 euros était alloué pour réaliser des inventaires durant 24 mois. Le projet de Montmaurin, mettant en avant notre Territoire du Comminges constitue l'1 des 8 projets d'ATLAS retenus par l'Agence Française de la Biodiversité sur l'Occitanie et le seul en HAUTE GARONNE...

Un premier Comité de pilotage s'est tenu le 03 janvier 2018 à Blajan. Il est rappelé à l'assemblée l'intérêt de l'ATLAS sur ce territoire : ZNIEFF, continuité écologique, particularités entre espaces naturels et occupations humaines, à des fins de connaissance et de gestion du territoire. La réalisation de cet ATLAS s'étale sur les deux années à venir.

Cette réunion a permis de préciser la méthode retenue. Jusqu'à présent, les inventaires avaient été très ciblés autour du périmè-

# Participation à la gestion de sites

**Les inventaires naturalistes sont des étapes indispensables pour la protection des milieux naturels : ils permettent de mener des actions d'alerte lors des opérations d'aménagement, ou pour exercer un regard critique sur les politiques publiques ; ils favorisent une gestion écologique plus cohérente en établissant un état des lieux alimentant les documents administratifs prévoyant des démarches de préservation des milieux naturels péri-urbains ou montagnards.**



-tre du projet de carrière, dont les travaux sont toujours momentanément stoppés même si l'autorisation est toujours exécutoire (une courte majorité du conseil municipal refusant de renouveler le bail de la concession, la route desservant le site a été interdite aux poids-lourds par le Conseil Départemental). Cet inventaire sera désormais réalisé à présent sur l'ensemble de la ZNIEFF (n° 730011401).

L'option retenue est de lier (sans les juxtaposer) patrimoine biologique et archéologique, en étudiant par exemple les liens qui ont pu exister entre la faune, la flore actuellement recensées, et l'Homme depuis la Préhistoire et au cours de l'évolution historique. Parmi les taxons retenus, on compte les espèces déterminantes de la ZNIEFF tels que le Lis Martagon, les Chiroptères et la faune ornithologique. Nature Comminges est chargée de l'inventaire botanique de cet ATLAS en lien avec Marcel Delpoux. Pour cela, l'utilisation de la carte de la végétation au 200.000e (ramenée à une échelle de 10.000e), permettra de percevoir les caractéristiques principales de la végétation à l'intérieur du territoire concerné. La définition de

l'échelle pourra être modifiée en fonction des particularités constatées plus particulièrement sur certains périmètres. Ce travail préliminaire permettra d'orienter les recherches relatives des plantes vasculaires.

Plusieurs moyens de communication et d'information auprès du public seront utilisés pour promouvoir le travail réalisé pour l'ATLAS : plaquette, expositions itinérantes avec nos partenaires, auprès des collèges par ex., ...Au terme de l'élaboration de l'ATLAS sera prévu dans le projet soumis et retenu, d'organiser un colloque pluridisciplinaire.

### Premiers résultats en 2018

Cette étude, actuellement en cours, a démarré au cours de l'année 2018 par des prospections sur les rapaces et les mammifères, la flore, en associant divers intervenants pour des points particuliers à traiter ; Emile PONCET du CEN a mené des prospections pour le Conservatoire des Espaces Naturels qui ont confirmé la diversité des chiroptères et des oiseaux sur le territoire. Les prospections menées durant le printemps et cet été par Nature Comminges ont confirmé la diversité

d'espèces ligneuses et herbacées, à la fois montagnardes, à tendance méditerranéenne ou océanique, qui font la singularité du site.

Silvia BELAIR, Maire, a informé que de nouvelles recherches archéologiques, menées par une chargée de recherches du CNRS, ont commencé en 2016 sur les falaises des Gorges de la Save (avec le procédé LIDAR), qu'un programme de recherches du CERP de Tautavel (Centre Européen de Recherches Préhistoriques) est prévu durant la période 2018/2020 sur Montmaurin. Nous avons sollicité ces deux laboratoires de recherches pour s'inclure dans notre travail d'ATLAS afin d'actualiser les données archéologiques et géomorphologiques. L'enjeu est d'associer les intervenants sur le site (Conseil Général, ONF, Syndicat Save-Gesse) à une réflexion sur l'importance de préserver un espace naturel exceptionnel dans le Comminges.

■ **Participation à l'animation du réseau Natura 2000**

**Une réflexion engagée sur la multiplication des trails**

L'association a participé aux réunions des COFIL des sites des chaînons calcaires du piémont commingeois, de Gar-Cagire, des vallées du Lis et d'Oo. Au cours de ces réunions, Germain et Christian ont exprimé notre position concernant les trails : redéfinir les itinéraires de trails, utiliser les zones déjà balisées, rechercher une date postérieure au 14 juillet, en évitant les engins motorisés, en n'incitant pas les coureurs à parcourir les itinéraires avant la course et en limitant le nombre de coureurs pour respecter la quiétude de la montagne. Lors de la réunion concernant les sites du luchonnais, les éleveurs se sont plaints de n'avoir pas pu construire une cabane au val d'Esquierry.



Photographie aérienne destinée à la réalisation d'une cartographie de la végétation de la ZNIEFF de Montmaurin



Une espèce déterminante sur le site : le Lis Martagon.



Photographie de Williams Fonddevilla

Pipistrelle commune

## Contacts

### Pour toute information:

contact@nature-  
comminges.asso.fr

### Suivis naturalistes:

Françoise et Joël Duvernay  
joel.duvernay@yahoo.fr  
Jean-Bertrand Mourembles  
jbmourembles@gmail.com  
Gérard Barraillé  
contact@nature-  
comminges.asso.fr

### Représentants:

#### Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Denis Maubé:  
denis.maube@neuf.fr  
Guillaume Castaing:  
castaing31@yahoo.fr

#### Comités de pilotage des sites Natura 2000.

#### Commission Dommages Ours, Commissions « écobuages » Christophe Popelin

#### Commission Locale d'Information et de concertation sur les risques industriels (TEMBEC), Industrie, Commission Départementale des Sites (CODENAPS)

François Pellissa  
joseph.pellissa@orange.fr

#### Commission Locale d'Information et de Surveillance du Site du Pihourcq, Déchets.

Gilbert Vergé-Borderolle  
g.verbo@wanadoo.fr

#### Commission carrières, milieux aquatiques.

Guillaume Castaing:  
castaing31@yahoo.fr  
Florentin Hotta  
hotta.flo@laposte.net

#### Collectif «zéro Pesticides», Agriculture, Sensibilisation.

Françoise Lombard

#### CAP-OURS, Groupe Tétras Fran- ce, FNE, associations espagnoles.

#### Comité de suivi des Aménagements du Site Classé de Superbagnères.

Christophe Popelin  
Guillaume Castaing  
castaing31@yahoo.fr

#### Site internet

Williams Fondevilla  
Williams.fondevilla@wanadoo.fr

## Veille écologique

### Voici un bilan de nos actions de prévention des impacts des aména- gements sur les milieux naturels, en 2017 et début 2018.



vieilleforêt  
en forêt  
publique de  
Frontignan  
de Commin-  
ges

#### **Objectif n°1 : assurer la pé- rennité de la biodiversité dans des sites à haute naturalité du Comminges.**

### **OBSERVATOIRE DES FORÊTS DE MONTAGNE**

En 2017, l'Observatoire des Forêts Commingeoises a continué ses missions de veille écologique, de sensibilisation et d'inventaires de vieilles forêts, a renforcé et diversifié ses partenariats. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, le poste à temps partiel d'animateur de l'Observatoire est porté directement par l'association, et non plus par FNE Midi Pyrénées. Il est subventionné pour deux ans par le Conseil Régional, le Pays Comminges-Pyrénées, et a bénéficié d'un don généreux de la fondation « Toi l'arbre ». Il est principalement axé sur des missions commingeoises, mais apporte également un soutien et une expertise aux APNE des départements voisins sur des dossiers « forêt » (le Comité Ecologique Ariégeois, le Comité Local de Nature Midi Pyrénées dans les Hautes Pyrénées), les enjeux forestiers étant les mêmes dans les autres départements des Pyrénées centrales. D'autre part, le chargé de mission, Philippe suit également les dossiers concernant la forêt au niveau régional pour notre fédération FNE Midi

Pyrénées. Ce poste permet donc la prise en compte de la biologie dans la gestion durable des forêts pyrénéennes tant à l'échelon local que dans les commissions régionales.

#### **Parmi les missions de veille écologique**

La transmission de données naturalistes à l'Office National des Forêts, dans le cadre de la révision des aménagements forestiers des forêts publiques, afin de mieux prendre en compte la protection des milieux, est rendue possible grâce à la contribution de nombreux bénévoles de l'association. En 2018, de gros aménagements sont révisés, le travail se portant principalement sur les forêts de Melles, Gar-Cagire, Saint Aventin.

La participation au COPIL de la pré-étude « schéma de desserte du Haut Comminges » permet grâce aux données bénévoles, la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets.

En Ariège, en accord avec le CEA, Philippe accompagne l'ANA dans la compilation de ses données, que l'association fait remonter pour la première fois à l'ONF. Autre première, la SIGiste de Nature Midi Pyrénées fait remonter les données baznat concernant l'Ariège et le Comminges à l'ONF sous l'impulsion de cette dynamique.

La veille sur les parcours des trails (trail du Mourtis et trail du Cagire) a permis de limiter les impacts de la fréquentation envers la faune et le milieu naturel. La mise en place de dispositifs dissuasifs (exemple : fermeture de barrière par cadenas par l'ONF sur le massif Gar-Cagire) ont pu être mis en place de manière réactive suite à des données ponctuelles de faune forestière sensible.

La représentation de FNE Midi Pyrénées au PRFB (Plan Régional Forêt Bois) et aux Assises forêt-bois, aux côtés de Sophie de l'Observatoire des forêts des Hautes Pyrénées, a permis de participer activement et tout au long de l'année à la rédaction des orientations forestières régionales 2018-2026. Nous y faisons valoir pour les forêts pyrénéennes les principes de la multifonctionnalité, la prise en compte de la biodiversité et des milieux naturels, face à une volonté de dynamisme de la filière-bois, et de son souhait de voir la forêt s'adapter aux marchés.

### **La sensibilisation**

Plusieurs sorties de sensibilisation ont eu lieu, sur le terrain avec des professionnels, avec des étudiants de BTS GPN (Gestion et Protection de la Nature), les Master « Ecologie » de l'Université Paul Sabatier à Toulouse, mais aussi en salle, avec notamment le débat conduit par Sophie au Régent suite au film « l'intelligence des arbres ».

Lors de la foire bio d'Arbas, une exposition et une conférence ayant réuni une cinquantaine de personnes ont permis de faire connaître le rôle des sols forestiers, les menaces et les solutions pour des sols vivants.

Philippe a accompagné un reporter de Pyrénées Magazine en vieille forêt en Mai, pour un article sorti à l'automne. Il a également conseillé Moutain Wilderness et une journaliste du magazine Respyr pour des articles sur le même thème. Les habitats forestiers sensibles étant des lieux de quiétude pour la faune, il a été demandé que les localisations des forêts ne soient pas révélées.

Ce type de sensibilisation permet de faire connaître au grand public les enjeux d'un milieu très fréquenté, la forêt, mais dont les richesses sont largement méconnues et trop partiellement protégées.

## **Communiqué (15 octobre 2018)**

L'association Nature Comminges prend note des difficultés et du profond malaise vécu par un nombre croissant d'agents de l'Office National des Forêts, qui ont décidé d'organiser une marche pour la forêt, afin de dénoncer publiquement l'évolution vers une gestion forestière de plus en plus productiviste, en diminuant les moyens en faveur des autres fonctions du milieu forestier (préservation du patrimoine biologique, protection des sols, des eaux et des paysages, détente,...).

Une frange croissante de l'opinion publique ne comprend pas que l'on diminue aussi drastiquement l'investissement en faveur de la gestion d'un milieu naturel irremplaçable. Partageant totalement cette inquiétude, nous appelons les responsables de cet établissement public à ne pas s'engager dans une politique menée exclusivement au nom de calculs comptables qui dissocierait production de bois de qualité, gestion du territoire et protection des espaces forestiers à la vocation biologique affirmée. Nous en appelons aux services de l'Etat afin qu'ils reconnaissent et financent le rôle que tient l'Office National des Forêts dans le maintien des équilibres écologiques et des aménités qu'offre gratuitement et de manière inestimable la forêt, en termes de qualité d'air, d'eau, des paysages, de la biodiversité, d'équilibre des milieux naturels.

-gées.

Vous pourrez retrouver le résumé de la majorité de ces sensibilisations sur notre site internet, onglet actualités : <http://www.nature-comminges.asso.fr>

### **La protection**

Durant toute la belle saison, plusieurs vieilles forêts ont été inventoriées, principalement dans la zone de piémont (Touille, Miramont de Comminges, Sauveterre de Comminges). Nature Comminges s'associe pour cela, avec de nombreux autres partenaires, au Conservatoire d'Espaces Naturels Midi Pyrénées, porteur du projet FEDER de recensement des vieilles forêts de plaine depuis Mars 2017. Le chargé de mission a pour mission d'inventorier plusieurs vieilles forêts de plaine potentielles dans le Comminges. Il continue également à inventorier des vieilles forêts de montagne.

### **Déclinaison de la stratégie nationale en faveur du Grand-tétrás**

Ces actions sont inséparables de l'investissement de Nature Comminges en faveur de la Stratégie nationale de Conservation du grand tétras, et de sa déclinaison pyrénéenne. L'association était présente lors des réunions qui se sont déroulées à Foix (fin 2017)

et a proposé la mise en place de mesures de restauration des habitats de reproduction en zone d'estives du piémont.

*Philippe Falbet*

## **TRAILS**

Plusieurs membres de l'association se sont rendus sur place pour suivre le déroulement du trail du Mourtis qui a réuni, au mois de mai, 170 concurrents sur le grand trail et 39 équipes de 3 pour le relais. Ils ont constaté le respect de la propreté du site et des restrictions d'accès au public, mais aussi la présence d'une zone dans une zone définie comme zone de quiétude pour le grand tétras. Ce trail est prévu pour les 3 ans à venir sur le même secteur dans une zone sensible au moment de la reproduction du grand tétras. Il augmente la fréquentation non contrôlée des participants qui viennent s'entraîner et reconnaître le parcours dont le balisage est en place avant l'épreuve.

Le Verti-Cagire du 11 juin est une course de 1000 m de D+ sur 3,6 km de distance au départ de la cabane de Juzet. Le balisage a été constaté ce 26 mai. Un courrier a été envoyé à l'ONF concernant le tracé qui emprunte une coupe récente. Un contact à la sous-préfecture a permis d'obtenir le débaisage immédiat et sa remise en place 3 jours avant la course.



Sortie de formation aux outils forestiers



Estive du pic du Gar

## **SUIVI D'AMÉNAGEMENTS**

### **Desserte de l'estive d'Artalas**

En 2017, une rencontre s'est tenue sur l'estive à l'initiative de la DDT 31 pour évoquer les deux problèmes liés à l'aménagement de l'estive : la piste sauvage au delà de l'abreuvoir et régler des litiges avec le Groupement Pastoral. Étaient présents : le Groupement Pastoral, Nature Comminges, l'entreprise de terrassements Modulevo, ONCFS, ONF, DDT.

Des engagements ont été pris :

- sur le passage du Pontet (entrée de la FD de Gar) ou des circulations d'engins abusives étaient notées, Nature Comminges a demandé et obtenu une fermeture (cadenas, etc) ; or, aujourd'hui ce passage est toujours ouvert ;

- au niveau de la barrière au départ de la piste d'Artalas, un des montants a été défoncé, mise en place d'une barrière et d'un bloc. La réparation a été faite, mais pas de cadenas ni de bloc ; -avant l'abreuvoir, des débris plastiques qui avaient été balancés dans le ravin ont été retirés ;

- au-dessus de l'abreuvoir, les signalisations visuelles sur la clôture, rien n'a été installé ;

- le début de la piste sauvage devait être barré par un fossé pour bloquer le passage ; il a été réalisé, mais il n'a pas été doublé par des blocs ;

- les grosses détériorations par des ornières ont provoqué de l'érosion, la zone humide en aval a été affectée ; cela doit incomber à Modulevo qui devait combler les ornières ; à ce jour rien n'a été réalisé ;

- au dessus, dans le talweg forêt/estive, les détériorations vont être rapidement comblées. Une procédure administrative et pénale est lancée contre l'entreprise.

- un projet de captage semble abandonné.

La chambre d'agriculture continue de faire pression pour obtenir une piste pastorale pérenne pour desservir l'estive.

*Éléments fournis par  
Christophe Popelin*

## **ACTIONS EN FAVEUR DES COURS D'EAU**

En matière de défense des milieux naturels, la protection des milieux aquatiques et des zones humides reste une priorité pour l'association.

### Actions

- Participation au Comité départemental de l'eau de la Haute-Garonne, structure de concertation concernant la gestion quantitative des cours d'eau.

- Réunion avec le SMEAG sur les déchets flottants et le Plan de Gestion des Étiages,

- Des actions de nettoyages de cours d'eau sont réalisés annuellement sur le canal d'Auné à Saint-Gaudens et le bras de la Hierle, pour enlever des déchets flottants, en liaison avec le Collectif Environnement et Santé.

- Veille sur les projets de microcentrales. L'association a participé à une enquête publique pour un projet de centrale à Arlos du 2/6 au 4/7 2017. Le projet consiste en la création d'un aménagement hydroélectrique dans la partie amont du bassin versant de la Garonne. Ce projet d'augmentation de puissance est inacceptable. Le débit dérivé actuellement détenu en droit par M. Bourgeois est de 1,4 M3/s. La demande d'exploiter la centrale hydroélectrique de la Garonne, dans le cadre de la réhabilitation du moulin d'Arlos pour une puissance maximale brute (PMB) de 583,69 KW, entraînerait une augmentation du débit dérivé de 7,7 m3/s et un barrage d'une hauteur d'un mètre. François Une déposition a été transmise le 4 juillet soulignant les insuffisances de l'étude d'impact. L'ONEMA a dénoncé les insuffisances de l'analyse et la détermination du débit réservé est irrecevable. Faute d'éléments juridiques suffisamment probants, aucune action n'a été engagée.

*Éléments fournis par Christian Lamouroux*

**Objectif n°2:** assurer la pérennité de la biodiversité et la préservation des paysages dans des sites aménagés. Il s'agit de faire une analyse critique des demandes de dérogations de destructions d'espèces protégées, de vérifier la mise en place de mesures compensatoires en faveur de la biodiversité et des paysages, tout en veillant à leur bonne application sur le terrain.

## **CARRIÈRES**

### **Participation à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (C. O. D. E. N. A. P. S 31 commission carrières)**

L'activité de cette commission s'est considérablement réduite au cours de l'année 2017 et le début de l'année 2018. Les exploitants ont déposé peu de projets et se plaignent de la baisse d'activité de ce secteur.

On a assisté à des demandes de modifications de conditions d'exploitation, comme sur le renouvellement de la carrière de Larcan pour lequel le périmètre de l'installation n'est pas augmenté.

Lors de la commission de février 2018, nous avons fait part de nos arguments, contre la poursuite de l'exploitation de la gravière de Lavelanet, sur des terrains inclus dans le périmètre initial, en particulier les insuffisances de l'étude d'impact, pour une meilleure prise en compte des impacts sur des milieux de prairies et de pelouses sèches.

Le suivi du réaménagement de la gravière de Lavernose Lacasse a fait l'objet de critiques; quant à la gravière de Saint-Elix, elle a également fait l'objet d'un travail en lien avec Hervé Hourcade de FNE Midi-Pyrénées.

*Guillaume Castaing (en suppléant de Michele Jund de Nature Midi-Pyrénées au CODENAPS)*

## **DOMAINES SKIABLES**

### **Extension du domaine skiable de Peyragudes**

Un projet de télésiège visant à étendre le domaine skiable de la station de Peyragudes sur le secteur du Cap des Hittes, limitrophe entre les communes de Germ (65) et Gouaux de Larboust (31). Ce projet a été soumis à enquête publique, du 28 Août au 29 septembre 2017. Il impacterait forte-

## **LUTTE CONTRE LA MORTALITÉ DE LA FAUNE SAUVAGE**

L'association intervient sur les questions de chasse, en tant que membre du Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage de la Haute-Garonne, où elle est minoritaire.

Lors de la CDCFS du 26 Mars 2018, l'association a déposé une requête pour la mise en place d'une zone de montagne permettant de limiter la chasse jusqu'au 15 septembre, en interdisant, par exemple, la chasse à la caille en montagne, afin de laisser se développer les couvées de perdrix grises et éviter de déranger les jeunes. Il a été opposé une fin de non-recevoir, arguant que, pour les perdrix grises, ce n'est pas utile car les dates de chasse sont comprises entre le 16 septembre et le mois de Novembre.

### **Cervidés**

Au cours de la réunion l'association s'est abstenue sur la reconduction des mesures en l'état sauf pour le sanglier, dans un contexte où les demandes d'attributions restent, généralement élevées. nous nous heurtons à la volonté de l'administration de supprimer un maximum d'animaux, vu la population très abondante.

Les blaireaux sont chassables comme toute la faune sauvage et seul les lieutenants de louveterie peuvent mener des actions de chasse sur arrêtés spécifiques avec rapport dans les 48 h après.

### **Galliformes de montagne**

Aucun plan de chasse n'avait été délivré dans le département. pour le grand-tétras entre 2002 et 2014 (sauf en 2008) et le lagopède alpin (depuis 2004). Depuis 2015, la discussion s'est tendue avec les chasseurs, compte tenu d'un plan de gestion cynégétique qui prévoit des attributions plus élevées. En 2016, l'État a accordé 4 attributions de grand-tétras et 0 de lagopède, malgré de indices de reproduction mauvais (0,60 jeunes par poule). La chasse reste toutefois très encadrée (Un seul chasseur est tiré au sort par jour de chasse, marquage obligatoire). Le bilan officiel des prélèvements de grand-tétras pour la campagne 2016-2017 en Haute-Garonne est le suivant : sur Oô (7 sorties, 3 mâles, 2 femelles, 1 indéterminé levés. 0 tirs, 0 prélèvements) ; sur Luchon (3 sorties, 4 mâles, 1 femelle ; 1 mâle adulte raté, 1 prélevé), sur Castillon de Larboust (4 sorties, 1 mâle, 5 femelles, 2 jeunes levés. 0 tirs, 0 prélèvements). Sur Melles, 10 sorties, 11 mâles, 3 femelles, 2 jeunes levés. 2 tirs manqués, 0 prélèvements). En 2017, la délivrance de 4 attributions de grand-tétras n'a pas suscité de recours de la part des associations de protection de la nature, malgré notre désapprobation envers l'une des dispositions de l'Arrêté préfectoral du 17 septembre 2016 fixant les prélèvements de galliformes de montagne pour la campagne 2016-2017 dans le département de la Haute-Garonne. En 2018, aucune attribution n'a été délivrée, compte tenu du très mauvais indice de reproduction.

### **Propositions pour la révision du plan de gestion cynégétique (2018-2023)**

La solution la plus biologiquement admissible serait de fermer la chasse surtout étant donné que les effectifs de grand-tétras n'ont pas montré une croissance significative et reconquis les secteurs autrefois occupés. Les associations de protection de la nature ont toutefois conscience que cette mesure qu'elles appellent de leurs vœux, ne peut être mise en place que dans un cadre national. Les membres de Nature Comminges ne sont pas favorables à de nouveaux prélèvements de grand-tétras. Il nous paraît plus prudent de demander des plans de chasse nuls pour les campagnes suivantes, étant donné la persistance de reproduction moyennes au niveau départemental et de la forte vulnérabilité des populations de grand-tétras haut-garonnaises. Ils sont cependant soucieux que le dialogue ne soit pas rompu sur cette question, dans la mesure où il existe en Haute-Garonne un prélèvement et des conditions d'exercice de la chasse plus mesurés que dans les départements limitrophes.

*D.Maubé, J.Duvernay, G.Castaing, C.Lamouroux.*

-ment un milieu de haute altitude où le lagopède est présent, la présence de nouveaux câbles en crête engendrant un risque supplémentaire de mortalité par collision. Le dossier prévoit aussi des remodelages de pistes existantes et l'extension de l'enneigement artificiel.

Lors de l'enquête publique, Nature Comminges a souligné les insuffisances de l'étude d'impact et l'absence de mesures compensatoires. Etant donné que le projet de téléski conduit à étendre le domaine skiable de Peyragudes, dans un secteur actuellement non aménagé où il entraînera des destructions d'habitats et de formations végétales et des impacts forts sur l'avifaune nicheuse (malgré les mesures réductrices d'installation de dispositifs anti-collision), compte tenu de l'absence de mesures compensatoires, le projet ne nous paraît pas acceptable en l'état. Compte tenu de l'avis favorable émis par la Commissaire enquêtrice (recommandant malgré tout une concertation entre la station, l'ONCFS et l'association pour préserver l'avifaune nicheuse), après discussion le 30/11/17, les membres du bureau ont été unanimement d'accord pour s'associer à un projet recours avec FNE Midi-Pyrénées 65, compte tenu des actions menées dans le passé par l'association Nature Comminges, pour préserver ce site (opposition au projet de télésiège du Cap des Hittes, UTN, 2006). Entre temps, les deux communes de Gouaux de Larboust (dans le 31) et de Germ (dans le 65), ont signé conjointement une autorisation de démarrage de travaux (15/12/2017), qui devraient intervenir courant 2018, faisant fi de la concertation préalable demandée par la Commissaire enquêtrice, ce qui montre leur volonté d'aboutir quelles que soient les contraintes environnementales, que nous jugeons très fortes. Nous avons adressé un recours gracieux aux deux mairies. Ce recours ayant été rejeté, nous avons saisi le tribunal administratif. Suite à une erreur de procédure, notre action en justice a été rejetée par l'instance juridique Toulousaine. Restent à négocier des mesures compensatoires.

### **Sur le Mourtis**

La réflexion sur les mesures compensatoires se poursuit, notamment la préservation de la routière de l'Artigue.



## **PROJET DE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE**

### **Nos propositions :**

Depuis 2016, l'association siège au Comité de programmation du Groupe d'Action Locale du Pays de Comminges Pyrénées, pour suivre la mise en place du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et suivre la mise en place d'un programme FEADER. L'association a participé et a émis des propositions lors des consultations des personnes publiques associées. Participations aux réunions 06 juin et 19 décembre. Une rencontre informelle a eu lieu avec la Directrice, pour évoquer les aspects naturalistes.

La mise en place d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), en cohérence avec d'autres politiques publiques et notamment avec le projet de Parc Naturel Régional.

Le document se positionne pour accompagner une politique de croissance démographique (avec le scénario de + 10.000 habitants en 2030). Il conviendrait de préciser les raisons permettant d'évaluer cette hypothèse.

De plus, l'objectif affiché de réduire 50 à 60% de la consommation d'espaces agricoles et naturels est un objectif tout à fait louable, qui va indiscutablement dans le bon sens, mais qui nécessiterait la mise en place d'indicateurs permettant de vérifier la maîtrise de cette artificialisation des sols dans le futur. Il serait nécessaire d'expliquer et de justifier les chiffres avancés

concernant la réduction de cette artificialisation (8-9 ha/ an pour la communauté de communes Cagire-Salat, de 16 à 19 ha/an pour la communauté de communes Cœur et coteaux du Comminges, de 8 à 11 ha/an pour la communauté de communes Pyrénées\_haut-garonnaises).

Concernant les aspects naturalistes, sur le plan de la méthode, il nous semble important que la cartographie de la Trame Verte et Bleue soit évolutive. Par ailleurs, il nous semble important de compléter cette cartographie avec les données du programme UrbFlo, coordonné par le Conservatoire Botanique pyrénéen.

Concernant la valorisation du potentiel naturel et énergétique du territoire, la mesure visant à identifier dans les PLU les éléments remarquables du milieu naturel et des paysages va dans le bon sens. Il conviendrait de souligner l'importance de maîtriser l'évolution des entrées de bourgs (publicité) et de fixer une limite dans l'urbanisation des lignes de crêtes afin de préserver les milieux et les paysages les plus remarquables. Les communes ont la possibilité d'inscrire les sites les plus remarquables en ZPPAUP ou en site protégés par la loi de 1930, si cela est justifié.

Concernant la valorisation de l'histoire du Comminges, en concordance avec le futur PNR, il serait nécessaire de mener des actions en faveur d'un tourisme doux de découverte, en veillant à renforcer la protection des sites prestigieux, et en veillant aussi à la sensibilisation des visiteurs à la

préservation de la faune remarquable.

Concernant le maintien de l'agriculture, la protection des terres agricoles menacées par l'urbanisation est une priorité, parmi les terrains identifiés il convient de rajouter les prairies naturelles et les friches abritant une riche biodiversité. Il conviendrait d'envisager une ceinture verte nourricière autour des principaux pôles urbains ou la population croit. Une mesure favorable dans les grandes villes est la mise en place de comités consultatifs de gouvernance alimentaire durable, pour mettre en réseau les acteurs de l'alimentation, les producteurs et les consommateurs, en encourageant la consommation locale.

Le document s'inscrit dans une politique de croissance économique qu'il est difficile de concilier avec le respect de l'environnement. Aussi, les mesures proposées fixant des chiffres dont on ignore la justification pour la création de nouvelles zones d'activités (125 ha pour la Communauté de communes Cagire-Salat, 541 ha pour la CC Cœur et coteaux du Comminges, 109 ha pour la CC Pyrénées Haut-garonnaises) n'est pas une mesure qui va dans le bon sens et laisse augurer la construction de nouvelles zones d'activités qui rendront difficile la maîtrise de la consommation d'espaces.

La création de logements neufs entre 2015 et 2030 doit se faire en priorité en construisant dans les dents creuses des centres bourgs, en respectant un équilibre entre le bâti ancien et contemporain. Le chiffre fixant à 379 logements/an n'est pas expliqué et mériterait d'être justifié.

L'orientation concernant la lutte contre l'enclavement est compréhensible concernant les services. En revanche, concernant les équipements (dont la liste n'est pas fournie), il conviendrait de fixer une liste en veillant à l'équilibre entre les enjeux économiques et environnementaux.



## ■ PHOTOVOLTAÏQUE

Le changement climatique et l'épuisement des ressources représentent un enjeu collectif majeur dont l'une des réponses réside en la modification de notre modèle énergétique, reposant amplement sur la consommation d'énergies fossiles (les deux-tiers de la consommation finale française en 2012), et la mise en oeuvre de la transition énergétique pour construire un mix énergétique plus soutenable. Le développement des énergies photovoltaïques est amené à jouer un rôle clé. Toutefois, la multiplication de projets de centrales photovoltaïques (dont l'administration n'a pas le temps d'étudier l'impact), nous a conduits à une certaine prudence : nous demandons que certaines conditions soient respectées (installations des panneaux en priorité sur des friches industrielles ou d'anciennes décharges, non sur des terrains agricoles ou naturels (bois, zones humides). Trois cas nous préoccupent en Comminges.

### Parc solaire de Lieoux

Un projet de centrale photovoltaïque au sol a été soumis à enquête publique, du 22 Août au 22 septembre 2017. Le projet serait implanté sur des milieux de prairies ainsi que sur une ancienne friche industrielle qui abritent des habitats de pelouses sèches et des espèces protégées (Zygène cendrée, papillons, oiseaux), en bordure de la ZNIEFF de type I et du CET du Pihourc. L'association a émis des réserves en ce qui

concerne la compatibilité avec les habitats d'espèces et des habitats naturels. Compte tenu des impacts prévisibles (destruction de prairies, destruction de milieux abritant des papillons protégés comme la Zygène cendrée et des oiseaux), nous avons décidé d'engager un recours gracieux, fin novembre. Suite à cette action, les responsables de la Société ont souhaité nous rencontrer. À l'issue de cet entretien, un accord amiable a été conclu pour réduire l'emprise du projet de 50% ; le projet est abandonné sur les terrains de l'ancien auto-cross.

### Deux projets en instruction

Deux nouveaux projets sont en instruction sur des sites sensibles. L'un concerne un projet de ferme solaire au lieu-dit Masse, sur Savarthès, sur 4,8 hectares, déposé par la Société SARL CPV SUN, qui serait implanté sur une zone humide marécageuse. La dernière campagne d'inventaire a confirmé la présence sur le site d'implantation de zones à forts enjeux naturalistes avérés (en particulier 1000 m<sup>2</sup> d'habitats de "Prairie calcaire à Molinie", "Habitat d'intérêt communautaire" (code U.E.: 64.10), ainsi que l'intérêt du site pour la reproduction du Damier de la Succise et d'autres espèces protégées. La zone humide serait détruite lors du chantier (avec le passage d'une machine pour planter des pieux supportant les panneaux, le dépôt de matériel, la modification des écoulements et le recouvrement modifiant la végétation). Un évitement total a été exclu par l'entreprise pour des raisons

de rentabilité du projet. Mais l'Arrêté d'autorisation a exclu toute implantation sur la zone humide et a prescrit une demande de dérogation de destruction d'espèces protégées, en cours.

L'autre concerne un projet de centrale photovoltaïque au sol de 36 ha, déposé par la Société Parc Solaire de Laspeyres, sur la commune de Marignac Laspeyres, sur une emprise de 19,5 ha, dans une ancienne carrière de Lafarge, au coeur de la ZNIEFF. Etant donné que la nature a repris ses droits, des milieux très sensibles seraient impactés (tels que des milieux de chênaies et de pelouses sèches). De nombreuses réserves ont été émises par l'administration, et une demande de dérogation de destruction d'espèces protégées est en cours, qui bloque le projet. A suivre...

Toujours peu d'informations sur le projet de parc éolien de Cardeilhac, si ce n'est un article paru dans la presse en décembre faisant état que le projet est toujours à l'étude avec l'installation d'un mat de mesure des vents. Des riverains s'inquiètent toujours des conséquences de la signature d'un contrat de la Mairie avec une filiale d'EDF pour un projet qui risquerait de nécessiter le défrichement de plusieurs hectares de la forêt de Cardeilhac.

## **MÉTHANISATION**

Dans le cadre de la transition énergétique, le biogaz pourrait jouer un rôle clé et contribuer au basculement d'un mix énergétique « fossile » vers un mix majoritairement constitué de renouvelables d'ici 2050. La méthanisation peut être un procédé intéressant permettant à la fois de valoriser l'énergie et la matière organique des substrats, toutefois il est nécessaire de bien définir certaines conditions. Nature Comminges rappelle que la priorité doit être donnée aux économies d'énergie, au développement des énergies renouvelables, à la prévention de la production de déchets et à la préservation de la fonction alimentaire des terres agricoles. Dans le cadre d'un projet de méthanisation dans le canton de Boulogne sur Gesse, l'association souhaite que soient réfléchis l'implantation et le dimensionnement du projet, Il est essentiel de respecter l'équilibre azoté des territoires pour éviter ce type de pollution.

# Lutte contre les pollutions et nuisances

## Bilan des actions de prévention des pollutions de l'air, de l'eau, des sols.



Nettoyage et formation sur la Hierle (Labarthe-Inard).

## **ZÉRO-PESTICIDES**

Notre "collectif zéro pesticide - zéro déchet" a fait un bilan en demi-teinte cette année, car le public ne s'est pas beaucoup déplacé.

Dans le cadre de la Semaine pour les alternatives aux pesticides, le collectif « Zéro Pesticide » a réalisé plusieurs actions : projections de films, échanges au cinéma Le Régent de Saint Gaudens sur plusieurs thèmes : Éveil à la permaculture ; Alerte rouge sur la tulipe ; Tout devient silencieux = exposition du 20 au 30 mars 2017 à la salle expo du régent « Pesticides, pourquoi se mobiliser ? » Dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets du 20 au 26 novembre 2017 à la Médiathèque de St Gaudens, ont été réalisées. Une exposition inspirée du livre de Baptiste Monsaingeon : "Homo détritus, la face cachée de Homo Economicus" a été présentée à la Médiathèque. Il s'agit d'une critique de la société du déchet. Cela rejoint le problème des rejets par les particuliers de déchets dans l'environnement, y compris à proximité des bacs de recyclage et dans la Garonne. Nous avons en particulier été déçus par le

Dans le cadre du collectif « zéro-pesticides », Nature Comminges relaye l'Appel des 100.

### **Nous voulons des coquelicots**

« Les pesticides sont des poisons qui détruisent tout ce qui est vivant. Ils sont dans l'eau de pluie, dans la rosée du matin, dans le nectar des fleurs et l'estomac des abeilles, dans le cordon ombilical des nouveau-nés, dans le nid des oiseaux, dans le lait des mères, dans les pommes et les cerises. Les pesticides sont une tragédie pour la santé. Ils provoquent des cancers, des maladies de Parkinson, des troubles psychomoteurs chez les enfants, des infertilités, des malformations à la naissance. L'exposition aux pesticides est sous-estimée par un système devenu fou, qui a choisi la fuite en avant. Quand un pesticide est interdit, dix autres prennent sa place. Il y en a des milliers. Nous ne reconnaissons plus notre pays. La nature y est défigurée. Le tiers des oiseaux ont disparu en quinze ans; la moitié des papillons en vingt ans; les abeilles et les pollinisateurs meurent par milliards; les grenouilles et les sauterelles semblent comme évanouies; les fleurs sauvages deviennent rares. Ce monde qui s'efface est le nôtre et chaque couleur qui succombe, chaque lumière qui s'éteint est une douleur définitive, Rendez-nous nos coquelicots ! Rendez-nous la beauté du monde ! (...) Nous exigeons de nos gouvernants l'interdiction de tous les pesticides en France. (...) ! »

**Rejoignez l'appel des 100 : [nousvoulonsdescoquelicots.fr](http://nousvoulonsdescoquelicots.fr)**

peu de présences lors de la conférence sur les **perturbateurs endocriniens**, conférence pourtant excellente par sa clarté et par la quantité de connaissances apportées.

Par contre, les nouvelles orientations vers les problématiques de la **restauration collective** nous semblent plus aptes à toucher des publics nouveaux, et à servir l'évolution des pratiques agricoles. Nous avons commencé des travaux d'enquête et d'information (exposition "**coup d'œil sur nos cantines**"), que nous comptons poursuivre (peut-être en liaison avec le PAT), pour encourager la prise de conscience qui commence à poindre.

L'excellent et émouvant film "**Les sentinelles**" nous a fait entrer dans un autre combat : **la mine de Salau** ...

Nous prévoyons d'accentuer nos échanges avec le lycée agricole. Le cinéma a accueilli 300 lycéens cette année avec un film sur l'alimentation.

En ce qui concerne les déchets, nous pensons nous appuyer à nouveau sur les "**Nouveaux Chiffonniers**", dans un lieu plus grand et plus accessible en ville. Ils étonnent le public et ils sont heureux de se retrouver dans un projet constructif. Mais cela, bien sûr, en visant une prise de conscience sur "**la société du déchet**", celle que nous décrit Baptiste Monsaingeon dans le livre qui a inspiré notre exposition.

Toujours pas assez de bras à Zéro, mais nous sommes maintenant 11 associations partenaires (*Carline - Attac Comminges - Nature Comminges - Terre et Humanisme - Erables 31 - Vivre en Comminges - Les champs du possible - BIO Comminges - la Touzelle - Passe-Graines - La Sève*) Et nous attendons de chacune des idées, des avis, des critiques et/ou des encouragements !

*Françoise.Lombard*



La décharge d'Estadens avant sa fermeture

## **DECHETS**

### **Deux résorptions de deux dépôts sauvages**

Nature Comminges défend une réduction des déchets à la source. Dans ce cadre, l'association poursuit son travail de nettoyage de sites et alerte les mairies sur les décharges sauvages. Outre les actions de nettoyage, nous avons interpellé deux mairies pour la résorption de décharges sauvages. L'abandon de déchets constitue une infraction à la loi du 15 juillet 1975 et à l'article R.632-1 du Code Pénal. La résorption des décharges sauvages est une obligation pour les communes.

Nous avons demandé et obtenu la fermeture d'un dépôt non-conforme sur la commune d'Estadens. Ce site était originellement destiné à entreposer momentanément des gravats de construction/maçonnerie et des résidus d'engrais de jardinage, type feuillus, tailles de haies etc... Or, il se trouve que ce dépôt est resté ouvert à tout va, non gardé, ni clôturé ou cadenassé tel que le voudrait la règle et que s'y déposent tous types de déchets, allant de simples pneus à des matelas, matières plastiques et autres, sans tri ni contrôle et stagnent durablement sur le lieu pouvant gravement nuire aux riverains et à l'environnement. L'intervention auprès du Maire n'ayant pas suffi, nous avons dû solliciter l'interven-

-tion des pouvoirs publics.

L'écoute a été meilleure de la part de la municipalité de Labarthe-Inard ou la déchetterie est restée constamment ouverte ; il y était jeté de tout (déchets verts, plastiques, métaux, ...). De temps en temps, un brûlage permettait de réduire les volumes. Nous avons rappelé la réglementation, en particulier l'interdiction de brûler les pneus. L'ancienne décharge va effectivement être transformée en plateforme de compostage. Un bull va tout niveler et un nouvelle clôture sera installée. Le broyeur intercommunal pourrait être loué une fois par mois (3000 euros !) De plus il m'a proposé de rédiger des explications et une mise au point sur le bulletin municipal....

### **Ramassage des matières plastique dans les rivières et les barrages**

Nous restons confrontés au problème des débris flottants (bois, plastiques) sur la Garonne, qui sont arrêtés au niveau des barrages. Le barrage qui alimente les centrales EDF sur le canal de Camon retient de nombreux plastiques, qui, s'ils ne sont pas retirés, sont rejetés dans la Garonne. Le précédent directeur procédait à l'évacuation de ces déchets mais depuis le changement de direction rien ne semble fait pour supprimer cette pollution.

Les responsables des associations de pêche locales ont été contactés

mais la question est posée de savoir qui peut être responsable du ramassage et de l'élimination de ces déchets. Le principe pollueur-payeur ne s'applique pas, faute d'identification du pollueur. Les mairies ne se sentent pas concernées car les déchets viennent de l'amont. La question sera posée au SMEAG.

Florentin Hotta

## ■ **SITES INDUSTRIELS**

### **CLICR de Fibre Excellence du 18 décembre 2017**

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques est achevé. L'exploitant a investi 8 millions d'euros dans la mise en conformité des installations en général. Les rejets atmosphériques restent dans les limites de fonctionnement allouées à l'installation et il reste encore à régler une problématique bruit environnemental pour laquelle un mur d'isolation des écorceurs de bois vient d'être construit et dont nous n'avons eu encore retour de résultats.

#### **Problématique bruit**

Des riverains habitant une résidence nous alertent sur des pollutions sonores et des rejets d'une exploitation de matériel lourd, par des particuliers habitant Luchon. François s'est rendu à l'association de co-propriétaires qui a rédigé un courrier à l'attention de la Mairie, qui est responsable des nuisances. Les associations ne peuvent pas se substituer des responsables chargés de la police. François a indiqué que l'association joue un rôle de conseil en indiquant la marche à suivre (courrier avec A.R adressé à la Mairie, indiquant les jurisprudences). Le Maire n'ayant pas répondu positivement, les co-propriétaires ont saisi les autorités sur l'impact du bruit.

#### **Site de Marignac**

Les associations FNE Midi-Pyrénées, Nature Comminges, ANPER & les Amis du Pic du Gar ont saisi le Préfet pour lui demander de retirer son arrêté du 21 juillet 2017 en ce qu'il autorise la Société Pyrénées Bois énergie, installée sur la commune de Marignac, produit des briquettes de bois pour servir de combustible de chauffage (poêles, inserts, cheminées), ainsi que des granulés de bois. L'établissement est

## **Site d'enfouissement du Pihourc.**

Le projet d'extension de la décharge des déchets située sur la commune de Lieux sur un secteur de pelouses sèches (dit du « Couscouil »), fait actuellement l'objet d'un dossier de demande de dérogation de destruction d'espèces protégées, sollicitant un avis du Conseil National de la Protection de la Nature. Lors de la consultation publique, nous avons émis un avis (25/08/2017).

Nous avons rappelé que nous souhaitons que soit défini un véritable plan de gestion des parcelles du SIVOM dans un premier temps, puis, à titre compensatoire, élargir l'action sur l'ensemble de la ZNIEFF des coteaux du Couscouil, par une action d'animation foncière, afin d'envisager à long terme, une gestion globale de toutes les richesses écologiques du massif. Lors de nos interventions auprès du SIVOM, nous avons proposé la mise en place d'une politique de maîtrise foncière des terrains calcaréo-marneux du coteau, notamment ceux concernés par la ZNIEFF de type I, en cours de validation (acquisition de 10 ha x7 de surfaces naturelles accueillant *Iris graminea* et/ou *Euphyridias aurinia*).

Nous demandons en outre le lancement d'une procédure de création d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) des milieux acquis par le SIVOM en périphérie de l'emprise.

Par ailleurs, il serait souhaitable que cette gestion soit pilotée par un comité comprenant le gestionnaire du centre d'enfouissement (SIVOM), les représentants des communes concernées, les services de l'Etat (DREAL, DDT, Sous-Préfecture, etc), ainsi que les associations de protection de la nature (Nature Comminges, Nature Midi-Pyrénées) et les organismes scientifiques ou gestionnaires d'espaces naturels (AREMIP, CRENMP, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP)).

La plupart de ces remarques ont été prises en compte (hormis la mise en place d'un arrêté de protection de biotope), ce qui constitue un moindre mal mais ne compensera pas l'impact de l'apport massif de déchets sur le site.

## ■ **TRANSPORTS**

Le 17 septembre 2017, nous avons tenu à réagir contre de nouvelles déclarations en faveur du projet de tunnel Benasque-Luchon.

#### Communiqué

### **Rencontre Benasque-Luchon : l'amitié entre les deux versants des Pyrénées peut bien se passer de tunnel**

« Ce dimanche 17 septembre, les partisans du projet de tunnel Luchon-Benasque organiseront un échange culturel transfrontalier dans les sites grandioses du Port de Venasque et de l'Hospice de France.

On peut donc estimer que les bonnes relations entre les deux versants du massif pyrénéen peuvent bien se passer d'un lourd et coûteux projet d'infrastructure, qui ne fait pas l'unanimité en Espagne et reste dépourvu de tout appui institutionnel en France, à l'heure où l'État connaît des difficultés d'avancement sur les axes retenus dans le Contrat de Plan État-Région.

Ce projet de tunnel Benasque-Luchon entretient une confusion entre un « tunnel sans camions » et un axe Toulouse-Saragosse, inscrit dans aucun programme de financement, et qui ne pourrait s'envisager que dans le cadre d'une réflexion multimodale, menée à l'échelle des Pyrénées, appuyée sur des prévisions de trafic lucides, non à l'échelle de deux vallées.

L'association Nature Comminges et la fédération régionale FNE Midi-Pyrénées invitent les responsables politiques locaux à tirer les conclusions des pré-études environnementales menées dans les années 90, soulignant les impacts très négatifs de ce type d'infrastructure sur le milieu naturel, qui avaient rapidement conduit les services de l'État à abandonner ce projet.

L'absence de gain de temps sur l'axe Toulouse-Saragosse, les nuisances liées à l'augmentation prévisible du trafic rendent l'intérêt du projet très discutable dans une vallée qui axe sa politique touristique sur la qualité de son environnement ! Des habitants de la vallée luchonnaise ont décidé de s'organiser pour exprimer leur inquiétude face aux risques de gâchis de l'espace, de l'impact écologique négatif sur des sites exceptionnels des vallées du Lis et de l'Esera, qu'entraînerait ce type d'infrastructure au coût toujours sous-évalué. Saluant cette initiative citoyenne locale, nous continuerons à mener un travail de sensibilisation, pour convaincre que tous les moyens possibles soient mobilisés pour rééquilibrer les modes de transport au profit du feroutage et du transport ferroviaire de voyageurs et que toutes les politiques axant le développement du territoire sur la préservation de l'environnement puissent voir enfin le jour ».

implanté sur les parcelles de l'ancien site exploité par la société Almamet (anciennement Péchiney). Les associations « Les Amis du Pic du Gar », Amper-TOS, Nature Comminges et FNE-Midi-Pyrénées ont relevé plusieurs irrégularités et insuffisances qui ont justifié un courrier un risque sanitaire et environnemental :

-s'agissant de l'ancien site pollué de Péchiney, il est nécessaire de collecter le ruissellement sur les trois crassiers jusqu'à la Pique, pour éviter les infiltrations dans ces crassiers jusqu'à la nappe phréatique en contrôlant l'état chimique du plan d'eau en rive droit de la Pique ;

-il est également nécessaire de démanteler la chaussée sur la Pique.

Il s'agit d'une ICPE, qui dans un premier temps, était soumise à simple déclaration mais elle est désormais soumise à autorisation. Les bâtiments sont neufs, les rejets aqueux conformes. Elle a néanmoins été mise en demeure par la préfecture, le 26 septembre 2017, afin d'agrandir le bassin de rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie potentiel. Compte tenu de cette situation, aucune association environnementale n'a porté plainte, contrairement à ce qui avait été envisagé initialement. François a conseillé à l'industriel de créer une commission de suivi de site (une réunion annuelle avec visite du site).

### **Stop à la mine de Salau**

Il s'agit d'un projet de réouverture d'une vieille mine de tungstène diamantifère abandonnée depuis 1986, couplée à un projet dans la vallée d'Isil (Catalogne). Le nouveau code minier a autorisé un permis de prospection, mais le projet n'est pas encore autorisé. La viabilité économique du projet n'est pas démontrée. Le problème est que les installations contiennent de l'amiante et de l'arsenic qu'il faudrait évacuer et qui ont déjà pollué les sols environnants ; de nombreux mineurs ont contracté des maladies avant la fermeture ; un collectif « Stop la mine » s'est constitué pour s'opposer au projet que le gouvernement actuel souhaite encourager, mais qui n'est pas encore autorisé sur le plan administratif. Christian a mené une expertise, lors d'une réunion du comité technique, mais le responsable de la mine refusait de prendre en compte les arguments faisant état d'amiante. La résistance s'organise aussi bien du côté français que catalan ; Nature Comminges appuie les opposants et a pris part à deux manifestations au cours de l'été pour dénoncer ce projet destructeur.

*François Pellissa*

# Sensibilisation

## Retour sur quelques actions d'éducation à l'environnement menées en 2017 et début 2018.



Sorties avec des étudiants de l'Université Paul Sabathier, le 20/04/2018, dans le cadre de l'Observatoire des forêts

### ■ **RÉUNIONS**

L'Association Nature Comminges se réunit tous les derniers vendredis de chaque mois à la Maison des Associations, 51 rue du Pradet à Saint-Gaudens, à 20 H. 30.

### ■ **SORTIES NATURE**

Plusieurs « sorties Nature », organisées en 2017, ont mobilisé au-delà du cercle des adhérents :

- 23 avril. Technique de la photographie animalière (J.Duvernay);
- 13 mai. Quel est cet oiseau ? (F et J.Duvernay);
- 27 mai Plantes sauvages comestibles (P.Falbet);
- 24 Juin. Découverte du Lis Martagon (H.Icart-Séguy) ;
- 17 septembre ; Conférence (matin) et randonnée (avec pique-nique sur le terrain). Thématique la Géologie : lherzolite et Botanique (Maurice Clément-Faivre et Delphine Fallour).
- Dimanche 1er Octobre 2017 : découverte et botanique entre Izaut et Soueich, proposée par l'Association des 7 collines. Une trentaine de participants ont en suite été reçus par la mairesse.

### ■ **FORMATIONS**

Il s'agit en majorité d'animations de l'Observatoire des forêts, assurées par P.Falbet.

Pyrénées Magazine est sorti, un article superbe sur les vieilles forêts où l'Observatoire des forêts de Nature Comminges est à l'honneur. Plusieurs animations ont eu lieu. Le film "L'intelligence des arbres", avec Peter Wohlleben, auteur du bestseller "La Vie Secrète des Arbres". Nature Comminges a été partenaire avec la Biocoop et Carline, pour porter le film à l'écran. Il a été présenté par Philippe au Régent le mardi 7/11/2017.

De nombreuses sensibilisations ont été menées :

- L'ALAE (Accueil de Loisirs Associée à l'École) de Landorthe nous a sollicité pour une animation dans le petit bois jouxtant l'établissement. Mardi 10 Octobre en fin d'après-midi, 25 enfants du CP au CM2 ont suivi Philippe pour un « éveillé à la forêt », sortie refaite en novembre également.
- Jeudi 26 Octobre, pour la deuxième année consécutive, des BTS Gestion et Protection de la Nature du Cours Diderot à Toulouse ont été sensibilisés aux boisements à

haute naturalité dans la forêt domaniale Gar Cagire.

-29 Juin. Philippe Falbet a fait une conférence sur les sols forestiers à Arbas ; une réunion a également été organisée par FNE Midi-Pyrénées sur la vie des sols. En parallèle, une réunion sur les impacts de l'agriculture s'est tenue à Toulouse. Dans les années 70, on a interdit l'enseignement de la pédologie en considérant le sol comme un support d'engrais, mais comme un milieu vivant ; une prise de conscience des agriculteurs sur la structure des sols commence à émerger doucement.

-Rencontres avec les maires de Luchon, Arguenos, Ganties et Luchon Pour la réalisation d'un panneau de sensibilisation sur la thématique des Vieilles Forêts, dans le secteur du sentier de l'Impératrice ; projet en partenariat avec la mairie de Luchon, l'ONF et Nature Comminges Lors de cette rencontre, a été abordé une fois encore, le problème des barrières de dessertes vandaliées ...

Stand lors de la fête des plantations



#### **Animations, projections, conférences.**

Un grand merci aux bénévoles, notamment Christian Lamouroux qui a assuré la tenue du stand lors d'évènements :

- Foire Bio d'Arbas
- Fête de la montagne à St Béat : Samedi 18 juin 2017
- Forum des Associations de Saint-Gaudens (18/09/2017)
- Journées du patrimoine (2e WE de septembre) à la ferme Solamour ;
- Fête des plantations (Labarthe-Inard).

-Une Conférence sur les chiroptères a été animée par François Prud'homme du 26 Août 2017 à l'Arboretum de Cardeilhac. François a demandé une subvention à la Région Occitanie qu'il a souhaité reverser à l'association Nature Comminges. Nous réitérons à François nos plus sincères remerciements et notre intérêt pour sa démarche de sensibilisation.

-Des étudiants de l'ENSEA qui mènent un projet intitulé SIBIORES concernant la protection des pollinisateurs sauvages, ont réalisé une enquête et souhaitent enquêter auprès des membres de Nature Comminges (Juin 2017).

## **23 Juin 2018 : Sortie du groupe Botanique au Sentier de l'Impératrice**

Dimanche matin, 8 courageux partent de l'Hospice de France, les sommets sont encore un peu embrumés, mais c'est le nez vers le sol que nous partons ! Dernier repérage avant la sortie publique de samedi 23.

Quelles plantes sont présentes à cette période ? Avec les conditions météo de ces dernières semaines il y a un peu de retard ; dès le parking la détermination de la Brassicacée jaune nous occupe un moment (*Sisymbrium*), puis au bord du torrent *Caltha*, Cardamine, Véroniques et Orchidées sont bien là.

Nous attaquons alors le Chemin de l'Impératrice, le sous-bois est assez riche la petite *Tozzia* jaune nous a donné du mal, ainsi que la jolie Lunaire rose, mais ce que nous attendons tous c'est la superbe *Ramondia*, endémique des Pyrénées, la belle colonie est toujours sur son grand rocher et commence à fleurir !

Rassurés nous observons maintenant quelques autres plantes saxicoles : Orpin, Saxifrages, Erine, Globulaires sans oublier de

discrètes Fougères. Retour à l'Hospice en fin d'après-midi, la tête pleine de tous ces noms révisés de façon bien conviviale.(Françoise D.) La sortie grand public du 23 juin nous a encouragé à poursuivre cette démarche, nous avons vu le double de fleurs recensées la se-



Ci-dessus : *Ramondia myconi*, et ci-contre : *Tozzia alpina*.

## ■ LES BUIS DÉCIMÉS PAR LA PYRALE

En l'espace de deux ou trois ans, les habitants du Comminges ont assisté impuissants, à la mortalité généralisée des formations à buis occupant les ravins calcaires humides du piémont nord des Pyrénées ; ce phénomène de grande ampleur s'étend aux sur pratiquement tout le territoire français métropolitain dont la Corse (70 départements touchés en 2017). Dans le Comminges, la totalité des stations du piémont telles les falaises des frontignes, les contreforts de Cagire et de Paloumère les senteurs qui enbaumaient les chemins ne sont plus qu'un souvenir...

D'après les sources du Conservatoire Botanique Pyrénéen, les premières observations de ce dépérissement dans les Pyrénées avaient été réalisées en 2006, mais c'est en 2008 qu'il s'est manifesté de façon spectaculaire dans la partie occidentale des Pyrénées. On a longtemps pensé que le pathogène responsable de la mortalité (qui se manifeste d'abord par la chute des feuilles de bas en haut sur le houppier des buis) était un champignon, puis une rouille *Puccinia buxi* observée sur les feuilles (mais dont on ne connaissait pas le pouvoir pathogène).

on sait aujourd'hui qu'il s'agit d'une Pyrale: ou Pyrale du Buis (*Cydalima perspectalis*) : un lépidoptère originaire d'Asie Orientale. Arrivé via le commerce de buis ornementaux en France en 2008, Les forêts à Buxaies subissent une invasion importante de chenilles qui provoquent des défoliations fortes, voire totales des buis. Ce n'est pas uniquement la masse foliaire des buis qui est touchée, mais aussi les écorces et les bourgeons sur les rameaux verts. Ces dommages provoquent un affaiblissement des buis puis leur mort. A ce jour seul les buis sont touchés et il n'y a pas de dommage significatif sur d'autres essences. Celle-ci semble limitée par les températures d'altitude, car on constate que les formations à buis situées au dessus de 1200.m restent intactes à ce jour.

### Une perte irréparable

Présent en sous-étage, le buis contribue à l'atmosphère forestière qui crée des biotopes particuliers abritant une grande diversité biologique. Les buxaies sub-



La chenille possède une tête noire luisante. Son corps est vert clair rayé longitudinalement de bandes vertes foncées avec la présence de verrues noires et de longs poils blancs. Le papillon quant à lui est nocturne et visible l'été. Il a les ailes blanches, presque translucides bordées de brun. Les mâles et femelles sont pratiquement identiques.

-arborescentes des gorges calcaires sous influences océaniques constituaient des écosystèmes singuliers remarquables, dont les naturalistes avaient identifié un fort intérêt en termes de biodiversité, en particulier en ce qui concerne certains champignons saproxyliques et des communautés de champignons saprotrophes humicoles, et les lichens épiphytes. La mortalité de ces buxaies et les modifications microclimatiques, édaphiques et dynamiques induites ont un impact fort sur les populations vivantes et de façon générale sur les écosystèmes. Certains peuplements pouvaient être patrimoniaux par leur ancienneté, leur développement. Les mortalités augmentent considérablement le risque incendie (feuilles sèches sur l'arbre) ainsi que les risques d'instabilité des sols pouvant provoquer de l'érosion, des glissements de terrain et des chutes de blocs en montagne. Pour les promeneurs, bien que ces chenilles ne soient pas urticantes, elles provoquent une gêne importante : fils de soie, vers, paysage dévasté.

### Absence de solutions en forêt

Les moyens de lutte contre la pyrale du buis existent (coupe mécanique sur les parties infestées, lutte biologique par le *Bacillus thuringiensis*, installation de nichoirs à mésanges), sont possibles pour traiter les buis particuliers mais sont impossibles à transposer en forêt. Le phénomène semble méconnu de mémoire humaine d'après plusieurs correspondants ; il mérite une information et une réflexion collective. Le programme « Savebuxus », engagé depuis 2014 par l'INRA et ses partenaires, recherche des moyens de lutttes forestières à moyen terme. Une solution durable en milieu forestier semble s'ouvrir avec la recherche de parasitoïdes et de prédateurs de la pyrale du buis notamment avec la collecte et l'élevage de parasites de la pyrale). Le test de solution à base de perturbateurs du comportement (confusion sexuelle, répulsifs...) et maladies sont en cours de recherche. Reste la dure loi de la sélection naturelle ; les buis d'altitude non rongés demeurent.